

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*
* *

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel de Ville de DINAN, **Salle d'Honneur**, le **Jeuudi 31 Mars 2016**, en séance publique, à **20 heures**, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après:

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 11 février 2016.

1 - BATIMENTS COMMUNAUX - Salle Robert Schuman- Demandes de subvention

2 - MARCHES PUBLICS – Bilan

3 - CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2016-2020

4 - FINANCES - Budgets Commune et Port de plaisance 2016 – Admission en non-valeur de titres irrécouvrables et créances éteintes

5 - AFFAIRES CULTURELLES – Projet Château- Espace d'accueil

6 - AFFAIRES CULTURELLES – Grande Vigne – Projet de convention avec la Région Bretagne

7 - URBANISME - Travaux de réfection d'une tête de cheminée d'un immeuble sis 5 rue de la Ferronnerie
- Demande de subvention de Mme LE GALL

8 - URBANISME - Travaux de restauration d'une maison en pans de bois sise 5 rue de l'Apport -
Demande de subvention de M. et Mme CLOPES

9 - URBANISME - Modification du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Dinan

10 - TRAVAUX – Place du Champ Clos - Pose et alimentation d'une borne électrique pour le marché hebdomadaire

11 - PERSONNEL – Création d'un emploi - Cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi

12 - COMMISSIONS MUNICIPALES – Composition

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DINAN
Le 25 Mars 2016
Le Maire,
Didier LECHIEN

RELEVÉ DE DÉCISIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2016

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le Jeudi 31 Mars 2016, à 20 heures**, en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 25 Mars 2016.

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, M. HELLIO, M LAGREE, M. SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, M. LE BORGNE, Mme MASSART, M. ORHANT, M. FORGET, M. BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE.

ETAIENT EXCUSES : Mme DESRAME (pouvoir à Mme PARIS), Mme GUILLEMOT (pouvoir à M le Maire), Mme CASSANY (pouvoir à Mme BONNEFOND), M. BONENFANT (pouvoir à Mme DESPRES), Mme PATRY (pouvoir à Mme MASSART), Mme DAGUIER (pouvoir à M. DERU), M. BRUNET (pouvoir à M. LE BORGNE), M. GAUBERT (pouvoir à M. BERTIER), Mme MISSIR (pouvoir à M. FORGET), Mme PAULANGE (pouvoir à Mme BRIEC-LAME)

ETAIT ABSENTE : Mme RIO

*
* *

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et demande à Maxime Sachet de procéder à l'appel.

Le relevé de décisions de la séance du 11 février 2016 est adopté.

M. le Maire donne une information sur Dinan Commune Nouvelle et la fusion des intercommunalités.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 – BATIMENTS COMMUNAUX- Salle Robert Schuman- Demandes de subvention

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- 1) de valider le projet de réhabilitation de la salle Schuman, d'un montant total prévisionnel de 344 885,81 € H, qui comprend :
 - des travaux de mise en accessibilité et de sécurité incendie,
 - des travaux de rénovation intérieure et extérieure de l'auditorium et de la salle annexe
- 2) de solliciter des subventions de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et du fonds de soutien à l'investissement local, pour les travaux de rénovation et de mise aux normes de la salle Robert Schuman.

3) d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Montant des travaux de base	236	Contrat départemental de territoire	92
409,00 €		869 €	
Options	82		
200,00 €		Etat (DETR)	70
<i>Total travaux</i>	<i>318</i>	923 €	
609,00 €			
Maîtrise d'œuvre, coordination		Etat (FSIL)	77
de sécurité et contrôle technique	26	628 €	
276,81 €		Ville	
		(30%)	103 465,81
		€	
Total	344 885,81 €	Total	344 885,81 €
	HT		

La discussion à laquelle prirent part Mme LAISNE, Mme BALAY, M. DERU, M. HELLIO, M. FORGET et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°2 – MARCHES PUBLICS – Bilan

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

La liste des marchés publics conclus pour la période du 03/11/2014 au 31/12/2015 est communiquée aux membres du Conseil Municipal.

Affaire n°3 – CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2016-2020

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- 1) d'approuver les opérations inscrites au contrat, à savoir la réhabilitation du château et l'aménagement de la salle Schuman ;
- 2) de valider l'ensemble du projet de Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 présenté par M. le Maire ;
- 3) d'autoriser, sur ces bases, le Maire à signer le Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 avec le Conseil départemental.

La discussion à laquelle prirent part Mme BALAY, M. DERU et M. FORGET figurera en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°4 – FINANCES - Budgets Commune et Port de plaisance 2016 – Admission en non valeur de titres irrécouvrables et créances éteintes.

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'admettre les créances en non-valeur et en créances éteintes, selon les demandes présentées par Mme COLLIOU, trésorière de Dinan :

Budget Ville	
Droits de voirie	115,84
Frais enlèvement véhicule	483,04
Emplacement fête foraine	342,64
Redevance Petit train	0,70
Accueil de loisirs	345,11
Garderies périscolaires	76,62
Restauration scolaire	1 369,58
Locations (Box, salles...)	206,59
Loyer des Halles	4 524,00
Remboursement charges des halles	1 524,56
Total	8 988,68
Budget Port de Plaisance	
Redevance occupation domaine public	600
Total	9 588,68

La discussion à laquelle prirent part M. BERTIER, M. BOBIGEAT, C.BOURGAULT, Y. HELLIO, C.PASINO et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°5 – AFFAIRES CULTURELLES – Projet Château- Espace d'accueil

Rapporteur : Cécile PARIS

Le Conseil Municipal décide par **28 voix POUR** (M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, M. HELLIO, M LAGREE, M. SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, M. LE BORGNE, Mme MASSART, M. ORHANT, Mme DESRAME (pouvoir à Mme PARIS), Mme GUILLEMOT (pouvoir à M le Maire), Mme CASSANY (pouvoir à Mme BONNEFOND), M. BONENFANT (pouvoir à Mme DESPRES), Mme PATRY (pouvoir à Mme MASSART), Mme DAGUIER (pouvoir à M. DERU), M. BRUNET (pouvoir à M. LE BORGNE), Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE (pouvoir à Mme BRIEC-LAME) **et 4 ABSTENTIONS** (M. FORGET, M. BERTIER, M. GAUBERT (pouvoir à M. BERTIER), Mme MISSIR (pouvoir à M. FORGET) :

- 1) de décider la création d'un espace d'accueil-boutique au Château ;
- 2) de retenir le cabinet PNG ;
- 3) d'autoriser M le Maire à signer tous actes relatifs à ce dossier ;
- 4) de solliciter les subventions de la Région Bretagne et de Dinan Communauté pour la scénographie.

La discussion à laquelle prirent part Mme LAISNE, Mme PARIS, M. BERTIER, M. DERU, M. SACHET, M. LE BORGNE, Mme BONNEFOND, M. FORGET, M. PASINO, M. BOBIGEAT, Mme BRIEC-LAME et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°6 – AFFAIRES CULTURELLES – Grande Vigne – Projet de convention avec la Région Bretagne

Rapporteur : Cécile PARIS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Région Bretagne dans le cadre de l'exposition temporaire de la Grande Vigne.

Affaire n°7 – Travaux de réfection d'une tête de cheminée d'un immeuble sis 5 rue de la Ferronnerie - Demande de subvention de Mme LE GALL

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

Le Conseil Municipal décide par **30 voix POUR** (M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. HELLIO, M LAGREE, M. SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, M. LE BORGNE, Mme MASSART, M. ORHANT, Mme DESRAME (pouvoir à Mme PARIS), Mme GUILLEMOT (pouvoir à M le Maire), Mme CASSANY (pouvoir à Mme BONNEFOND), M. BONENFANT (pouvoir à Mme DESPRES), Mme PATRY (pouvoir à Mme MASSART), Mme DAGUIER (pouvoir à M. DERU), M. BRUNET (pouvoir à M. LE BORGNE), Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE (pouvoir à Mme BRIEC-LAME), M. FORGET, M. BERTIER, M. GAUBERT (pouvoir à M. BERTIER), **1 voix CONTRE** (Mme MISSIR (pouvoir à M. FORGET)) **et 1 ABSTENTION** (M. JOUNEAU) d'accorder à Mme LE GALL une subvention s'élevant à la somme de 1088 € (mille-quatre-vingt-huit euros) pour les travaux de réfection d'une tête de cheminée de l'immeuble sis 5 rue de la Ferronnerie.

La discussion à laquelle prirent part M. JOUNEAU et Mme MIEL-GIRESSE figurera en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°8 – URBANISME - Travaux de restauration d'une maison en pans de bois sise 5 rue de l'Apport - Demande de subvention de M. et Mme CLOPES

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

Le Conseil Municipal décide par **31 voix POUR** (M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, M. HELLIO, M LAGREE, M. SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, M. LE BORGNE, Mme MASSART, M. ORHANT, Mme DESRAME (pouvoir à Mme PARIS), Mme GUILLEMOT (pouvoir à M le Maire), Mme CASSANY (pouvoir à Mme BONNEFOND), M. BONENFANT (pouvoir à Mme DESPRES), Mme PATRY (pouvoir à Mme MASSART), Mme DAGUIER (pouvoir à M. DERU), M. BRUNET (pouvoir à M. LE BORGNE), Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE (pouvoir à Mme BRIEC-LAME), M. FORGET, M. BERTIER, M. GAUBERT (pouvoir à M. BERTIER), **1 voix CONTRE** (Mme MISSIR (pouvoir à M. FORGET)) d'accorder à M et Mme CLOPES une subvention s'élevant à la somme de 2 000 € (deux mille euros) pour les travaux de restauration d'une maison en pans de bois sise 5 rue de l'Apport.

La discussion à laquelle prirent part M. HELLIO, M. DERU et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°9 – URBANISME - Modifications du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Dinan

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de solliciter Dinan Communauté pour lancer trois procédures de modification du PLU de Dinan :

- 1 - Modification du règlement des zones AU
- 2 - Modification de l'orientation d'aménagement de la zone 1AUg
- 3 - Reclassement de la parcelle AI n°10 de la zone UC en zone UE.

La discussion à laquelle prirent part M. BERTIER, M. FORGET, Mme MIEL-GIRESSE et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°10 - TRAVAUX – Place du Champ Clos - Pose et alimentation d'une borne électrique pour le marché hebdomadaire

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**,

- 1) d'approuver le projet présenté par le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor qui s'élève à la somme de 1 800 € HT ;
- 2) d'autoriser M. le Maire à verser au SDE 22 la participation de la Ville.

Affaire n°11 - PERSONNEL – Création d'un emploi – Cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- 1) d'accepter la création d'un emploi CAE à 35/35^{ème} à compter du 1er avril 2016 et d'ouvrir au budget les crédits nécessaires,
- 2) de charger M. le Maire de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer tout document ou contrat à cet objet.

La discussion à laquelle prirent part M. SACHET, Mme BRIEC-LAME et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°12 - COMMISSIONS MUNICIPALES – Composition

○ **Commission municipales et groupes de travail**

Suite à la démission de Floryan Pineau et à l'installation de Dominique Orhant, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** de nommer :

- Mme MIEL-GIRESSE dans la Commission Patrimoine et Culture
- M. ORHANT dans la Commission Urbanisme, Circulation, Logement, dans la Commission d'attribution des halles et dans le Groupe de travail Commerce
- Mme PATRY dans le Groupe de travail Jeunesse

○ **Commission de consultation des services publics locaux**

Suite à la démission de Floryan Pineau, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de nommer M. HELLIO dans la Commission de consultation des services publics locaux.

Il décide, par ailleurs, de nommer des représentants des associations suivantes comme membres de la commission :

- AFOC : Association Force Ouvrière Consommateurs
- CLCV : Consommation Logement Cadre de Vie
- CNL : Consommation Nationale du Logement

○ **Délégués dans les associations : Le Gué**

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de nommer Mme Patry, représentante de la Ville de Dinan pour l'association Le Gué (association de médiation familiale).

La séance est levée à 22h45.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 MARS 2016**

Monsieur le Maire

Vous avez sur vos tables un calendrier prévisionnel des conseils municipaux que nous avons sorti, le prochain pourrait avoir lieu le 24 mai, sachant qu'il peut y avoir entre ces séances des séances exceptionnelles, voire des séances privées, je vous invite à en prendre connaissance.

Est-ce que le relevé de décisions de la séance du 11 février 2016 appelle de votre part des observations ?

Monsieur Bruno Bertier

Puisqu'on est en début de conseil M. le Maire, je ne sais pas si vous allez nous donner des informations d'ordre général comme vous le faites habituellement ?

Monsieur le Maire

Non.

Monsieur Bruno Bertier

Alors nous, au nom du groupe, je voudrais vous poser des questions, pour savoir où en sont les travaux concernant l'unité urbaine, le Grand Dinan avec les différents Maires ? Où vous en êtes dans vos discussions, dans votre calendrier et comment les choses avancent ? Pourriez-vous aussi informer le conseil municipal sur les discussions, sur l'agglomération, puisque vous en êtes le Vice-Président. Hormis la presse, nous avons peu d'information de votre part donc nous en profitons ce soir pour vous poser des questions et pour savoir où vous en êtes, puisque vous nous représentez au sein de cette discussion et au sein de ces organismes.

Monsieur le Maire

Sur le Grand Dinan, je n'ai que peu de choses à vous dire, puisque je vous ai adressé par mail toutes les informations ainsi que le communiqué de presse qui est passé. Je vous avais informés lors du précédent conseil municipal que se profilait une nouvelle réunion avec les Maires et les Directeurs généraux des services, cette réunion a eu lieu, nous avons convenu que l'ensemble des conseils municipaux des communes concernées se retrouvent au mois de juin et je vous ai donné toutes ces informations par mail. Je ne fais que redire ce que je vous ai communiqué, je n'ai pas d'information supplémentaire à donner ce soir. Nous nous retrouverons tous au mois de juin prochain et nous ferons appel à Mairie conseil qui est un cabinet qui dépend de la caisse des dépôts et consignations, qui intervient à titre gratuit pour expliquer et préciser les enjeux d'une commune nouvelle ainsi qu'au service de l'Etat, qui présenteront notamment les modalités pratiques pour arriver à la création d'une commune nouvelle et feront un focus particulier notamment sur l'enjeu financier de la création de cette commune nouvelle. Donc le processus est en cours, nous nous retrouverons au CREC au mois de juin prochain.

Pour l'agglomération, que puis-je vous dire ? C'est un dossier qui avance à la vitesse à laquelle il doit avancer, il y a un comité de pilotage qui a été mis en place à l'initiative des intercommunalités qui le 1^{er} janvier prochain constitueront la nouvelle communauté d'agglomération, puisque vous avez vu dans la presse sans doute que le Préfet a pris acte de la décision de la commission départementale et intercommunale, et a validé le nouveau schéma de coopération. Au 1^{er} janvier 2017, notre communauté d'agglomération sera constituée de Dinan Communauté, Rance Frémur, Plancoët Plélan, Matignon moins Hénanbihen et Saint-Denoual, Caulnes et les communes de Broons, Yvignac et Mégrit qui ont décidé de se séparer de la communauté de communes de Duguesclin et de rejoindre la nouvelle entité. Un comité de pilotage a été mis en place constitué des Présidents des intercommunalités, du Maire de la ville centre et des Maires des communes de Broons, Yvignac et Mégrit qui se réunissent toutes les semaines, qui précise la mise en œuvre de l'agglomération. L'objectif c'est d'avoir en 2017 une agglomération qui

fonctionne avec des services qui soient opérationnels, parce que nous allons passer de 250 à 500 agents, et nous aurons ensuite deux ans pour mettre en œuvre les nouvelles compétences de cette communauté d'agglomération, mais ce sont là-aussi des informations que j'ai déjà données au conseil municipal. Il ne vous aura pas échappé que ces différentes communautés de communes n'ont pas forcément les mêmes compétences, nous aurons deux ans pour arriver à cette harmonisation. Enfin, le 23 avril prochain, les conseillers communautaires des différentes intercommunalités sont invités à se retrouver à l'occasion d'une journée fondatrice (c'est son nom) pour faire un point d'étape sur l'évolution de ce dossier, étant précisé aussi que les ateliers se réunissent, les ateliers qui rassemblent Vice-Présidents en charge des affaires des différents dossiers avec leurs chefs de services et ces ateliers font évidemment un diagnostic de l'existant et cherchent déjà à créer une première harmonisation, mais je vous le répète, cette harmonisation, nous aurons deux ans pour la réussir. Je crois qu'il faut bien que les uns et les autres, nous mesurions l'enjeu, de passer d'une communauté de communes à 49 000 habitants, à une communauté d'agglomération de près de 100 000 habitants avec une gouvernance à inventer et toujours avec cet objectif d'assurer la même qualité de service à nos concitoyens. La création de cette nouvelle communauté d'agglomération ne peut bien évidemment pas se traduire par une perte de la qualité de service rendu à nos concitoyens. Autrement dit, il va falloir être particulièrement innovant dans la gouvernance que nous mettrons en œuvre, assurer à la fois de l'efficacité et de la proximité.

Monsieur Bruno Bertier

Si je vous posais ces questions, en effet, vous nous redites là ce que l'on sait déjà. Je l'avais exprimé aussi, je vous rejoins totalement sur le fait que les cinq conseils municipaux puissent se réunir avant l'été, c'était un de mes souhaits lors de mes vœux au mois de janvier, là-dessus, je partage. Je n'entends pas dans vos propos encore ce soir M. le Maire, les concitoyens, les dinannais et les habitants des quatre autres communes. Comment vont-ils être rattachés au débat ? Comment vont-ils pouvoir participer et émettre leur avis à travers des réunions publiques ? C'est-à-dire quelle concertation comptez-vous mettre là-dessus ?

Monsieur le Maire

Une information que j'ai en effet omis de vous donner, c'est qu'au mois de septembre, nous organiserons des réunions publiques sur l'ensemble de nos communes.

Monsieur Bruno Bertier

Nous partageons. Sur l'agglomération, vous avez parlé du comité de pilotage, où il y a les Présidents si je l'entends bien ?

Monsieur le Maire

Excusez-moi, mais on va arrêter le débat, ce n'est pas un débat du conseil municipal. Nous serons amenés à en rediscuter lorsque nous aurons à valider le schéma de coopération intercommunale. Je crois qu'il faut laisser au conseil communautaire le soin de régler cette affaire.

Monsieur Bruno Bertier

J'avais juste une question M. le Maire là-dessus, il n'y a rien de grave. Vous avez mentionné les différents Présidents des communautés de communes actuelles qui composaient ce comité de pilotage et vous-même puisque vous êtes le Maire de la ville centre et ce qui me paraît normal, mais je n'ai pas entendu dans vos propos et je me tourne vers Didier Déru, est-ce que le Président du Pays de Dinan est associé à ce comité de pilotage ? Parce qu'il y a quand même des inquiétudes sur l'avenir du Pays de Dinan et quand l'agglomération sera mise en place, qu'en sera-t-il ? Parce qu'il y a du personnel au sein de cet organisme. Est-ce qu'au sein du comité de pilotage, Didier Déru et là vous en êtes le Président, vous êtes associé à ce fonctionnement et sur l'avenir du Pays de Dinan ? Parce qu'il y a des questions là-dessus qui sont posées. Voilà, ça n'est pas du tout politique de ma part.

Monsieur le Maire

Je vous propose que nous passions à l'ordre du jour.

Monsieur Bruno Bertier

Donc il n'y a pas de réponse.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas de réponse.

Monsieur Bruno Bertier

Est-ce que Didier Déru participe au comité de pilotage ?

Monsieur le Maire

Je ne participe pas à tous les comités de pilotage, mais le choix qui a été fait par les Présidents des intercommunalités, c'est dans un premier temps d'avoir un comité de pilotage entre les Présidents d'intercommunalité et de poser d'abord la question du rapprochement des intercommunalités. Voilà le choix qui a été fait en accord avec le conseil régional et son représentant sur le territoire, je pense notamment à Dominique Ramard, qui a validé cette proposition des présidents d'intercommunalités.

Monsieur Didier Déru

Je ne fais pas partie du comité de pilotage, donc le Pays de Dinan n'en fait pas partie pour une raison qui est liée à l'incertitude de son avenir. J'ai eu l'occasion Mme Fortin qui est en charge de la contractualisation. Aujourd'hui, se pose un certain nombre de questions sur la pérennité du Pays et je dirai du maintien de la structure juridique et du personnel en toute ou partie au niveau de la structure juridique. De ce que j'ai compris mais les informations peuvent être fluctuantes en terme de calendrier, on devrait en savoir un peu plus vers le mois d'avril. En fonction de la position du Président de la région, par rapport à ce qu'il souhaite mettre en place en collaboration avec l'ensemble des vingt et un Pays, plus les îles du Ponan avec ce qu'il souhaite mettre en place et il organise le 15 avril à Pontivy une réunion avec les Présidents d'EPCI, parce qu'à l'issue de la loi NOTRe, il va y avoir des liens à se tisser singulièrement dans le domaine économique entre la région et les EPCI. Nous verrons et j'ai toujours dit que partout où je passe, j'attache une particulière attention à ce que les personnes que je peux avoir en charge, les salariés puissent avoir une vie professionnelle qui ne soit pas faite d'inquiétudes. En ce qui concerne le Pays, je me rapprocherai de la future Dinan agglomération, pour l'instant Dinan Communauté et le comité de pilotage dès que j'aurai un peu plus de précisions et maintenant de la région. Je dois dire qu'il faut savoir qu'il y a des missions qui encombrant au Pays qui sont aujourd'hui remplies par certains salariés du Pays et que je pense notamment à la contractualisation qu'elle soit avec la région ou avec l'Europe, aujourd'hui c'est à peu près 7 à 8 millions c'est parce qu'on a une enveloppe commune avec nos amis de Saint-Malo qui est affectée sur le territoire et ce sont des dossiers qu'il faut animer, monter et débattre et ça, il y a des gens qui sont spécialisés dans ce genre de dossier et ce type de profil n'existe pas dans les autres intercommunalités. Chacun trouvera sa place, c'est vrai et je crois que Didier Lechien pourra le confirmer, c'est naturel, moi qui ait l'habitude de faire dans les fusions privées, les ressources humaines, les problèmes humains, dès que l'on fusionne, c'est toujours un problème très sensible. Aujourd'hui, il y a des interrogations dans tous les organismes et dans tous les EPCI.

Monsieur le Maire

Je crois que vous avez tous les éléments. Un, le Pays ne disparaît pas au 31 décembre 2016, c'est d'ailleurs ce qu'a confirmé le Président du conseil régional quand il est venu à Dinan. Ces missions se poursuivront même si la région s'adaptera aux nouvelles configurations de la carte intercommunale et donc, les Pays à termes seront appelés à voir leurs missions reprises par les nouvelles agglomérations.

Deux, il ne vous aura pas échappé que la nouvelle communauté d'agglomération ne regroupe pas l'ensemble du Pays de Dinan puisqu'un certain nombre de communes quittent le périmètre de l'agglomération Dinannaise pour rejoindre l'agglomération Lamballaise. Ca veut dire que la communauté d'agglomération de Lamballe, demain sera appelée aussi à reprendre des missions qui sont jusqu'à présent assumées par le Pays de Dinan.

Troisième point, j'insiste, je crois que les uns et les autres, nous mesurons bien l'enjeu, l'objectif est de réussir la fusion des intercommunalités en un temps extrêmement court, puisque nous avons six mois pour assurer, réussir, organiser ce rapprochement entre les communautés de communes qui n'ont pas les mêmes compétences, pas nécessairement la même gouvernance, donc c'est un défi majeur et je dois reconnaître aussi que tous les Présidents de communautés de communes, tous ceux qui appartiennent au comité de pilotage font preuve d'une abnégation et font preuve d'une énergie pour remonter ce défi avec des différences d'appréciations parfois, mais je crois que l'on réussit tous à trouver le cap qui doit nous permettre de réussir cette future intercommunalité. Comme vous le savez, le département des Côtes d'Armor est particulièrement en avant-garde, puisque nous sommes un département de France qui a la carte la plus ambitieuse, nous passons de 32 intercommunalités à 8, donc le défi est considérable, ce n'est pas le choix qui a été fait dans les autres départements Bretons, je pense notamment à l'Ille et Vilaine et au Morbihan, qui ont la carte intercommunale qui évolue assez peu.

Je vous propose que nous passions à l'ordre du jour si vous le voulez bien, parce que là on s'échappe un peu.

Monsieur Michel Forget

Juste quand même, si vous me le permettez, ça n'est pas une question, c'est juste une petite intervention très brève, pour dire et au nom de Stéphanie Missir aussi qui est conseillère communautaire, nous sommes deux dans l'opposition et avec quelques collègues, pour quand même déplorer, je le dis pour l'ensemble des conseillers, de l'absence totale d'informations, je ne fais pas une demande de participation aux ateliers mais il y a aucune information et je trouve cela inacceptable que l'on ait même pas le nom des personnes du comité de pilotage, que l'on ait même pas le nom des ateliers qui sont mis en place avec le nom de nos collègues du conseil communautaire qui participent à ces ateliers que ce soit la gouvernance etc. On ne sait même pas trop, il n'y a aucun point de situation de fait, il n'y a pas d'échéance de fixée. On a appris au détour d'une question l'autre jour qu'il y aurait et vous le confirmez là, le 23 avril, encore que, ça restait en suspens au conseil communautaire l'autre jour, ça semble avéré que le 23 avril il y aurait une journée fondatrice, espérons qu'elle sera vraiment fondatrice au sens où ce sera une association au moins des conseillers communautaires, je n'ose même pas parler des concitoyens, c'est quand même assez scandaleux. Je le redis ici, je suis très inquiet et je pense ne pas être le seul, je suis très inquiet de la manière dont les débats sont menés, à Dinan Communauté. Quand on sait que le 1^{er} janvier 2017, vous l'avez dit M. le Maire, c'est un challenge et un défi important, je ne vois pas comment on peut préparer ça sereinement et je pense que l'ensemble des conseils communautaires, l'ensemble des conseils municipaux et aussi nos concitoyens et citoyens soient associés à cette démarche. Jusqu'à présent, c'est rien, ce n'est pas normal qu'en tant que conseiller communautaire un mail nous disant : « voilà les ateliers, leurs compositions », moi je ne sais même pas à qui je dois m'adresser pour savoir éventuellement où est-ce que vous en êtes. J'ai quelques infos, mais par des conseillers communautaires d'autres intercommunalités, c'est quand même incroyable.

Monsieur le Maire

Quelques informations supplémentaires. Le Président du comité de pilotage c'est le Président de Dinan Communauté, Gérard Bérhault, les représentants de Dinan Communauté au comité de pilotage sont Gérard Bérhault, Michel Vaspard et Dominique Ramard.

Monsieur Michel Forget

Vous comprenez bien M. le Maire que vous êtes en train de nous dire ce qu'on aurait dû apprendre en conseil communautaire. Vous avez répondu à M. Bertier qu'on n'est pas là pour parler du conseil communautaire et vous êtes en train de nous dire, de nous informer...

Monsieur le Maire

Je vous donne les informations puisque vous me les demandez, vous n'allez pas me le reprocher maintenant.

Monsieur Michel Forget

Non je ne vais pas vous le reprocher mais on est d'accord pour constater ensemble que ce qui se passe n'est pas normal.

Monsieur le Maire

Et dans les ateliers ce sont les Vice-Présidents, vous le confirmerez parce que vous y avez participé tous les deux, même si je vais devoir animer un atelier finances, mais ce sont les Vice-Présidents des différentes communautés de communes avec leur chef de service qui participent aux ateliers. C'est très simple et très élémentaire.

Monsieur Bruno Bertier

Mais ces questions n'étaient quand même pas secondaires ce soir, ça aurait été bien que ce soit à votre initiative. Je rappelle quand même que les conseillers communautaires sont issus des élections municipales.

Monsieur le Maire

Non, pas du tout.

Monsieur Bruno Bertier

Si, c'était des candidats aux municipales étiquetés pour après aller siéger.

Monsieur le Maire

Non.

Monsieur Bruno Bertier

Mais si rappelez-vous.

Monsieur le Maire

Mais non, vous vous trompez complètement.

Monsieur Bruno Bertier

Mais si, vous jouez sur les mots, mais peu importe, mais il est normal que le conseil municipal, M. le Maire, soit informé régulièrement en son sein et non pas au niveau de la presse, comme vous avez souvent tendance à faire, moi je trouve que ce serait bien dans ces temps, où vous le dites, en six mois, il va falloir construire une agglomération de près de 100 000 habitats qui est quelque chose de pas anodin, et que...

Monsieur le Maire

Ecoutez...

Monsieur Bruno Bertier

Non mais ce que je vous demande M. le Maire, c'est que régulièrement lors des prochains conseils municipaux, vous nous informiez, ce qui est normal sur ces questions-là, ça s'appelle de la transparence, comme il n'y en a pas au niveau de Dinan Communauté, ça serait bien qu'il y en ait au niveau du conseil municipal.

Monsieur le Maire

Moi ça ne me dérange pas, je vous ai tenus parfaitement informés, donc vous ne pouvez pas me faire ce procès de ne pas vous informer. Ceci étant, je suis désolé, moi je respecte les compétences des différentes collectivités, c'est un sujet qui intéresse et Michel Forget l'a dit tout à l'heure, qui intéresse au premier chef Dinan Communauté, c'est à Dinan Communauté d'organiser ses informations, ses travaux et la mobilisation de ses conseillers communautaires. Moi, ça ne me pose aucun problème que le conseil municipal soit régulièrement informé, ceci étant aujourd'hui, je n'ai pas d'autres informations à vous donner quant au contenu, puisqu'on en est qu'à l'échange, au diagnostic et c'est qu'à partir du mois de septembre que l'on va commencer à y voir clair sur la configuration et sur l'organisation de cette nouvelle communauté d'agglomération. Au 1^{er} janvier 2017, de quoi va-t-il s'agir ? Il s'agit de mettre en place une communauté d'agglomération qui reprendra les compétences qui sont aujourd'hui exercées par l'ensemble des communautés de communes. C'est cela dont il s'agit. On ne va pas en six mois redéfinir et réécrire les compétences de la nouvelle agglomération, puisque c'est au nouveau conseil communautaire qu'il appartiendra de délibérer sur les nouvelles compétences. Autrement dit, aujourd'hui, il s'agit de faire en sorte que la communauté d'agglomération que nous mettrons en place fonctionne, c'est-à-dire, d'avoir des services qui soient organisés et d'avoir une gouvernance qui allie efficacité et proximité comme je l'ai dit tout à l'heure et qui permettent à la nouvelle agglomération de fonctionner avec efficacité. Voilà l'enjeu sur les compétences, inutile d'ouvrir le débat pour le moment, puisque 1, c'est la compétence du conseil communautaire, je vous rappelle que le mode d'élections a changé aux élections municipales 2014. J'ouvre une parenthèse, on va avoir un problème, parce que les électeurs ont désignés des conseillers communautaires lors des élections municipales et communautaires de 2014, le suffrage universel a désigné les conseillers communautaires, la loi va interrompre le mandat d'un certain nombre de conseillers communautaires, si vous trouvez que c'est démocratique, excusez-moi, mais ça me laisse pantois. On arrête arbitrairement le mandat de gens qui ont été élus démocratiquement, ça me laisse, je dirais interrogatif et je ne peux pas vous dire aujourd'hui, combien Dinan perdra de conseillers communautaires, je n'en sais rien, on peut en perdre aucun, on peut en perdre un, on peut en perdre deux, si nous en perdons deux, et la majorité et l'opposition perdra un conseiller communautaire. Les nouveaux conseillers communautaires seront forcément des conseillers communautaires sortants, mais ça, ça interpelle quand même.

Je vous propose que nous passions cette fois-ci à l'ordre du jour.

Affaire n°1

BATIMENTS COMMUNAUX- Salle Robert Schuman- Demandes de subvention

Rapporteur : Yannick HELLIO

La salle Robert Schuman, qui se situe rue Louise Weiss, dans le quartier de l'Europe est un auditorium de 188 places en gradins, avec une scène. Elle est affectée à diverses activités associatives ou scolaires : assemblées générales, répétitions théâtrales, petits groupes musicaux, etc.
Elle communique avec une autre salle, d'un même volume et de même surface, qui pourrait constituer une annexe de l'auditorium.

L'ensemble nécessite une réhabilitation pour répondre aux normes en vigueur et optimiser son utilisation. Ce qui serait de nature à soulager l'utilisation du théâtre des Jacobins lors de manifestations de petite jauge. Chaque entité serait classée en 5^{ème} catégorie.

La présente opération consiste notamment à remettre ces espaces aux normes (mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et sécurité incendie) et à les rafraichir (peinture, sols et faux-plafonds). Il est à noter par ailleurs qu'un désamiantage de faux-plafonds sera nécessaire et qu'une mise en valeur des deux façades d'entrée sera également réalisée.

La salle des associations sera conservée dans sa vocation d'origine, avec une architecture industrielle (béton brut au sol, pierres apparentes aux murs, charpente métallique peinte).

Le montant global des travaux a été estimé, à 318 609 HT, options incluses. S'y ajoutent des honoraires de maîtrise d'œuvre, de coordination de sécurité et de contrôle technique, estimés à 26 276,81 € HT, soit un montant total de l'opération de 344 885,81 € HT. L'opération serait réalisée sur les exercices 2016 et 2017, étant entendu que les crédits budgétaires nécessaires font l'objet d'une AP/CP.

Cette opération pourrait être éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et au fonds de soutien à l'investissement local (FSIL). Elle a également été inscrite au Contrat départemental de territoire.

Le plan de financement s'établirait ainsi :

Dépenses		Recettes	
Montant des travaux de base	236 409,00 €	Contrat départemental de territoire	92 869 €
Options	82 200,00 €		
<i>Total travaux</i>	<i>318 609,00 €</i>	Etat (DETR)	70 923 €
		Etat (FSIL)	77 628 €
Maîtrise d'œuvre, coordination de sécurité et contrôle technique	26 276,81 €	Ville (30%)	103 465,81 €
Total	344 885,81 € HT	Total	344 885,81 €

Il est précisé que le montant de l'opération pourra être revu à la baisse en phases d'avant-projets.

*
* *

Suite à la réunion de la Commission des finances en date du 30 mars 2016 ;

Il vous est proposé :

- 1) de valider ce projet, d'un montant total prévisionnel de 344 885,81 € H, qui comprend :
 - des travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et de sécurité incendie,
 - des travaux de rénovation intérieure et extérieure de l'auditorium et de la salle annexe

- 2) de solliciter des subventions de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et du fonds de soutien à l'investissement local, pour les travaux de rénovation et de mise aux normes de la salle Robert Schuman.

- 3) d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Montant des travaux de base	236 409,00 €	Contrat départemental de territoire	92 869 €
Options	82 200,00 €		
<i>Total travaux</i>	<i>318 609,00 €</i>	Etat (DETR)	70 923 €
		Etat (FSIL)	77 628 €
Maîtrise d'œuvre, coordination de sécurité et contrôle technique	26 276,81 €	Ville (30%)	103 465,81 €
Total	344 885,81 € HT	Total	344 885,81 €

*

* *

Le Conseil Municipal adopte, **à l'unanimité**, ces dispositions.

M. Yannick Hedio présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Cette affaire a été plus ou moins présentée lors du débat d'orientations budgétaires, puisque c'est inscrit au budget 2016. Il s'agit de faire un certain nombre de travaux dans la salle Robert Schuman ainsi que dans la salle attenante, notamment pour optimiser le fonctionnement de cette salle, de faire en sorte que le théâtre soit moins utilisé par les associations qu'il ne l'est aujourd'hui, puisque lorsque l'on ouvre le théâtre, c'est du personnel, c'est un agent de sécurité, ce sont des moyens techniques qu'il faut mobiliser, utiliser la salle Robert Schuman est bien évidemment beaucoup plus aisé. Ce qui vous est demandé ici, c'est bien évidemment d'acter la demande de subventions.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Madame Christine Laisné

La salle Schuman est un équipement intéressant puisque justement, sa jauge permet des choses qui ne sont pas possible au théâtre. Dans cette affaire-là, on parle beaucoup de réhabilitation, de remise en état pour correspondre aux normes en vigueur et permettre d'accueillir un certain nombre de groupes dont les activités sont extrêmement variées. On s'en tient à une opération un peu matérielle, je voulais savoir si on avait consulté les usagers de cette salle, il y en a de plus en plus je crois, pour essayer de construire ensemble un projet qui correspond aux attentes des usagers et d'optimiser, quitte à rentrer dans des travaux de réhabilitation, autant optimiser l'utilisation de cet équipement.

Monsieur Yannick Hellio

Pour le moment le projet de réhabilitation final n'a pas été discuté en commission des travaux dont vous faites partie. Pour le moment, il y a eu un projet qui a été fait par l'architecte Olivier Haslé, qui nous permet d'avoir un chiffrage du montant possible, envisageable à présenter pour obtenir des subventions, on en est que là, nous n'avons absolument pas pour le moment travaillé sur l'utilisation, est-ce que l'utilisation actuelle est suffisante ? Ou est-ce qu'il faut travailler sur une utilisation plus optimale ? Ce point sera travaillé en commission.

Madame Christine Laisné

Je pensais surtout à l'absence de coulisses, si on veut que les troupes théâtrales utilisent cet équipement, il manque de coulisses. Si déjà aujourd'hui on n'a pas prévu éventuellement l'extension et la création de coulisses, on va exploser le budget très vite.

Monsieur le Maire

Attention à ne pas tomber dans un budget pharaonique. C'est à dire que nous avons besoin d'une salle qui soit sécurisée et pour une utilisation optimale. Cette salle est beaucoup utilisée notamment pour les assemblées générales des associations, beaucoup utilisée pour les cours de l'université du temps libre. L'objectif est celui-là, il ne s'agit pas de remplacer à 100% le théâtre. Pourquoi pas des coulisses, les troupes de théâtre sont des utilisateurs parmi d'autres, dans la salle attenante, il y a des espaces qui peuvent être aménagés en coulisses, mais il faut que ça reste raisonnable, l'objectif, c'est d'avoir une salle, comprenez-moi bien, qui puisse être utilisée sans personnel, sans que la ville n'est à mettre du personnel comme nous le faisons au théâtre des Jacobins, avec l'utilisation qui est celle de la salle Robert Schuman aujourd'hui. Les utilisateurs, les associations, les Présidents d'associations viennent à la mairie, retirent les clés et mettent en route le chauffage, l'électricité et puis ils l'utilisent. Si on commence à entrer dans des aménagements des communs qui sont un peu techniques, avec du matériel un peu sophistiqué, ça veut dire qu'il va falloir mobiliser un employé du théâtre ou de la ville, et on va partir dans du fonctionnement que nous voulons justement éviter. C'est un investissement qui entre dans la perspective qui cherche véritablement à baisser les charges de fonctionnement de la ville. J'entends bien la demande, les principaux utilisateurs aujourd'hui sont essentiellement les associations, les partis politique parfois, les associations qui font leurs assemblées générales, ils sont d'ailleurs très satisfaits lorsqu'ils découvrent cette salle, la taille est tout à fait optimale parce que ce sont 180 places mais on voit bien qu'il y a des travaux à faire, le chauffage fonctionne mal, on a froid après on a chaud, il faut que l'on vérifie les sièges, c'est un peu vintage quand même. La salle n'a pas été refaite depuis que l'armée en a fait don à la ville, car c'est un don de l'armée à la ville. Vous savez que lors du départ de l'armée, le Ministère de la Défense a vendu l'ensemble du site pour 850 000€, je crois que c'est à peu près de cet ordre-là, et a fait don de la salle de cinéma qui est aujourd'hui la salle Robert Schuman à la ville de Dinan.

Madame Brigitte Balay

Je vois, cette salle, elle correspondrait très bien aux écoles quand ils font leurs chœurs ou leurs manifestations, c'est vrai que ça fera moins lourd pour le théâtre.

Monsieur le Maire

Oui, ça c'est évident.

Monsieur Didier Déru

Je crois que c'est un manque qui va être comblé, parce qu'il y a beaucoup de gens qui ont besoin d'utiliser la salle et surtout la salle annexe. J'ai un certain nombre de questions, d'abord, 1, remarquer que sur le budget on est très bien aidé, ça c'est une première chose, pour autant le montant des travaux me posent interrogation, je n'ai pas pu assister à la commission des finances, mais je le trouve soit modéré, soit trop élevé, c'est-à-dire que je n'arrive pas à me faire ma propre religion. Dans le libellé de l'affaire, il est indiqué

qu'effectivement ça apparait comme des travaux, je dirais à minima de peinture et on change éventuellement les plafonds, mais vous l'avez dit M. le Maire, mais pour ceux qui la fréquente, le chauffage est assez particulier, c'est-à-dire que l'on attend toujours une surprise, soit il fait 28°C ou soit il fait 12°C. Est-ce qu'on va sur de la rénovation quand même un peu lourde et quelle va être l'utilisation de la salle annexe ? Notamment il y a un besoin criant de salles pour un certain nombre de personnes qui veulent se réunir puisque la salle de la Source est totalement complète. Est-ce qu'il y a une salle autonome à côté ? Elles peuvent communiquer mais est-ce qu'elles peuvent être autonomes ? Elle sera chauffée ? Est-ce qu'il y aura possibilité d'accueillir un certain nombre de réunions assises ? Dernière question, c'est l'option sur les fauteuils, c'est en fonction des contraintes budgétaires ?

Monsieur le Maire

Ca n'est pas ça du tout, il faut que les fauteuils soient résistants au feu. Notre objectif est surtout de mettre la salle aux normes.

Monsieur Didier Déru

Ils n'y sont pas là ?

Monsieur Yannick Hellio

Pour l'instant l'étude n'est pas faite et on n'a pas la certitude que les fauteuils actuels soient suffisamment résistants au feu.

Monsieur le Maire

Les normes ont encore changées récemment.

Monsieur Yannick Hellio

Donc nous avons prévu un remplacement total des fauteuils, pour 71 200€ HT. Voilà pour les fauteuils, en ce qui concerne le chauffage, il y a une ligne à 30 000€, à 30 000€, on ne fait pas que de la remise en état, on fait un peu plus que ça quand même, un changement de chauffage est prévu.

Monsieur le Maire

Et on a de l'amiante.

Monsieur Yannick Hellio

Et on a de l'amiante, c'est un des soucis majeurs qui fait que ça augmente le coût, le coût du désamiantage.

Monsieur le Maire

30 000€ de désamiantage, vous savez les militaires n'hésitaient pas, tout était construit en dur, protégé, surprotégé.

Monsieur Yannick Hellio

Je voudrais répondre à M. Déru et à Mme Laisné sur l'utilisation future des deux salles, on a bien deux salles distinctes avec une capacité chacune de moins de 200 places pour rester dans la norme de cinquième catégorie, à aucun moment on peut avoir une même association avec 400 personnes, mais chacune des deux entités fonctionnera d'une façon autonome. Avoir deux réunions le même jour avec moins de 200 personnes sera tout à fait possible.

Monsieur Michel Forget

Je pense que l'on peut se réjouir de ce projet de la réhabilitation de la salle Robert Schuman, pour l'avoir utilisé plusieurs fois, effectivement, l'intérêt de cette salle qui est équipée, en informatique, en vidéo-projection, etc. Donc l'intérêt c'est qu'elle soit en self-service, c'est-à-dire qu'elle est assez simple, on a accès aux éclairages, etc. Je suis assez d'accord pour dire qu'il ne faut pas trop sophistiquer les installations, parce que sinon effectivement, on va retrouver une certaine limitation dans l'utilisation.

Il y a deux points que je voudrais souligner, la signalétique de cette salle, c'est difficile pour les dinannais et dinannaises et les non-dinannais et les non-dinannaises de trouver cette salle, même si pour nous c'est peut-être très facile, mais là je crois qu'il y a un gros effort à faire, sur la signalétique de cette salle, ça, c'est un premier point.

Le deuxième point, je trouve le point vraiment très faible de cette salle, le point d'accueil, je n'ose même pas parler d'espace d'accueil, ni de hall. Tout de suite, on est dans un escalier, après il y a des architectes, mais je crois que c'est vraiment ce qui nuit à un accueil convivial. Je pense que l'effort vraiment sur cette salle, il est à porter sur l'espace d'accueil, pour l'avoir utilisée à plusieurs reprises, si on veut accueillir les gens, c'est compliqué et « mal-foutu ». Je ne sais pas si simplement on met un monte-personne, je crains que ça n'alourdisse encore plus le dispositif. Est-ce qu'il faut voir une communication avec la salle attenante ? Je le dis là, on n'en a pas parlé en commission, mais si l'accueil de cette salle reste comme aujourd'hui, on fait des efforts sur le chauffage, mais s'il n'y a pas un hall d'accueil... Ca me paraît être vraiment le point faible.

Monsieur le Maire

Oui, c'est vrai. Il y a une communication entre les deux salles, on peut passer d'une salle à l'autre aujourd'hui. Au niveau accessibilité, ce qui pose problème, c'est surtout l'accessibilité à la scène. La salle en elle-même est accessible, il y a une porte en bas de la salle qui permet l'accessibilité, mais ce qui pose aujourd'hui problème, c'est l'accessibilité à la scène, or, vous savez que la loi précise bien que tous les éléments doivent être accessibles et là, je ne sais pas comment on fait, c'est techniquement très difficile parce que la scène est extrêmement étroite, ça n'est pas la scène des Jacobins donc elle est assez peu large, il n'y a pas de recul, là, il va y avoir une contrainte technique qu'il va falloir conjuguer. Je pense que nous avons-là, un outil très intéressant pour la ville et pour les associations, qui va permettre de rationaliser notamment l'utilisation du théâtre des Jacobins et en effet offrir aussi des solutions alternatives à l'utilisation de la salle de la Source, qui je confirme est extrêmement utilisée, il est très difficile aujourd'hui d'avoir un créneau de même que la salle Charles Duclos qui est aussi très demandée. On a de plus en plus un problème de salle à Dinan, des salles qui sont utilisées par différentes associations, formations, etc. Y compris par des formations ou associations extérieures à Dinan qui souhaitent organiser les réunions sur la ville centre.

Est-ce qu'il y a des oppositions ou des abstentions sur cette affaire ? Non, donc je considère que cette affaire est adoptée.

Affaire n°2

MARCHES PUBLICS – Bilan

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Rappel des différents seuils de procédure de marchés publics :

Chaque marché public doit être passé dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique : la liberté d'accès à la commande publique; l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, le seuil des marchés pouvant être passés sans publicité ni mise en concurrence préalable est fixé à 25 000 € HT. Il faut néanmoins veiller à une bonne utilisation des deniers publics et assurer un degré de mise en concurrence adéquat, ces marchés demeurant soumis aux grands principes.

Pour les marchés compris entre 25 000 € et les seuils de procédures formalisées, les marchés de fournitures, de services ou de travaux peuvent être passés selon une procédure adaptée, dont les modalités sont librement fixées par le pouvoir adjudicateur en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat.

A partir de 90 000 euros, la publication d'un avis d'appel public à la concurrence (dans un journal habilité ou au BOAMP + sur le profil d'acheteur) est obligatoire.

En pratique, les services de la Ville adaptent la procédure à l'objet du marché. Des publications interviennent sous le seuil de 90 000 euros, pour favoriser la mise en concurrence.

La Commission des marchés publics instituée par la délibération du 14 décembre 2015 peut être convoquée pour les opérations atteignant 90 000 € HT.

La procédure formalisée de l'appel d'offres intervient obligatoirement à partir des seuils suivants :

- Travaux : 5 225 000 € HT
- Fournitures et services : 209 000 € HT

Il faut cependant noter que les nouvelles bases de la commande publiques sont posées avec l'application de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et ses décrets d'application, qui viennent se substituer à l'actuel Code des marchés publics.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est rendu compte ci-après des marchés publics qui ont été conclus pour la période du 3/11/2014 au 31/12/2015, en application de l'article L.2122-22 et de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération en date du 22 avril 2014.

*
* *

La liste des marchés publics conclus pour la période du 3/11/2014 au 31/12/2015 est présentée aux membres du Conseil Municipal.

Madame Véronique Bonnefond présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Des observations ? C'est une information, il n'y a pas de vote. Je vous remercie.

Affaire n°3

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2016-2020

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le Contrat départemental de Territoire 2016-2020, mis en œuvre par le Conseil départemental des Côtes d'Armor, est la reconduction de sa politique contractuelle déjà effective depuis 2010, avec un développement notable concernant la nature des projets éligibles au dispositif, la démarche d'élaboration du contrat et les attentes du Département vis à vis des territoires avec qui il contractualise.

En effet, le Contrat départemental de Territoire 2016-2020 concerne maintenant la quasi-totalité des financements à destination du bloc local pour constituer l'outil principal de collaboration entre le Département, les EPCI et les communes les constituant.

Les modalités d'élaboration du Contrat départemental de Territoire 2016-2020 sont les suivantes :

1. Réalisation par le territoire d'un diagnostic territorial pour relever les atouts, forces et faiblesses du territoire, et partage des conclusions de ce diagnostic avec le Département ;
2. Élaboration d'un projet de territoire définissant les différents axes d'actions à mettre en œuvre pour répondre aux conclusions du diagnostic ;
3. Programmation d'une liste d'opérations, en lien avec le projet de territoire défini, que le territoire souhaite inscrire dans le contrat, 50 % minimum de l'enveloppe territoriale prévue devant concerner des opérations d'intérêt intercommunal. La liste d'opérations pourra être actualisée à l'occasion de la clause de revoyure prévue à mi-parcours du contrat.

En contrepartie de l'engagement financier départemental, il est demandé aux 34 territoires éligibles de s'impliquer dans les quatre contreparties fixées par le Département :

1. Participation de l'EPCI à l'effort de solidarité sociale sur le territoire, selon des modalités à définir avec le Département en fonction des spécificités territoriales constatées ;
2. Abondement annuel du Fonds de Solidarité Logement (FSL) par le territoire sur une base de 0,50 € par habitant ;
3. Implication des territoires au développement de l'approvisionnement local pour la restauration collective, avec notamment l'adhésion à la plateforme Agrilocal 22 ;
4. Contribution au portail Dat'Armor (Open Data) pour tous les EPCI et les communes supérieures à 3 500 habitants.

La gouvernance du contrat est assurée par le Comité de Pilotage qui associe les Maires, le Président de l'Intercommunalité, le Conseiller départemental référent et les conseillers départementaux du territoire.

C'est ce Comité de Pilotage, par ses travaux, qui détermine les thématiques prioritaires et arrête la liste des projets à financer pour le territoire. Cette instance se réunira au minimum une fois par an, pour le suivi du contrat (programmation des opérations, engagements du territoire concernant les contreparties, ...).

Dans le cadre du Contrat départemental de Territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et le territoire de Dinan Communauté, une enveloppe financière d'un montant de 3 429 163 € est attribuée au territoire.

L'enveloppe financière attribuée au territoire résulte d'une répartition de l'enveloppe globale de 60 M€ affectée pour l'ensemble des contrats départementaux de territoire, cette enveloppe globale représentant une augmentation de 30 % par rapport à celle prévue pour la 1ère génération de contrats. La répartition effectuée est faite sur la base de 7 critères de péréquation concernant la démographie, la superficie, la richesse financière et la fragilité sociale du territoire.

L'enveloppe territoriale prévue est destinée au financement des opérations. Le total des subventions versées annuellement ne pourra être supérieur au 1/5ème de l'enveloppe affectée au territoire sauf si des disponibilités de crédits de paiement le permettent.

Suite aux travaux du Comité de Pilotage, et après concertation avec le Conseil départemental, le projet de contrat, dont la synthèse est jointe, a été approuvé mutuellement.

M. le Maire invite donc l'Assemblée à prendre connaissance de ce document qui présente notamment :

- les éléments de cadrage (territoire, enveloppe, priorités...);
- le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au contrat ;
- le détail des contreparties attendues par le territoire.

*

* *

Suite à la réunion de la Commission des finances en date du 30 mars 2016 ;

Il vous est proposé :

- 4) d'approuver les opérations inscrites au contrat;
- 5) de valider l'ensemble du projet de Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 présenté par M. le Maire ;
- 6) d'autoriser, sur ces bases, le Maire à signer le Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 avec le Conseil départemental.

*

* *

Le Conseil Municipal adopte, **à l'unanimité**, ces dispositions.

Monsieur le Maire

Merci, c'est une discussion qui a eu lieu au niveau de l'intercommunalité et vous constaterez que Dinan est positionné pour une subvention à hauteur de 263 000€. Mme Balay en tant que conseillère départementale souhaite apporter quelques précisions.

Madame Brigitte Balay

Le référent de la MDD de Dinan est M. Daugan et c'est sous sa coupe que nous avons travaillé et en fait, ce contrat s'est construit en trois temps, on a eu d'abord une première phase, c'est-à-dire d'avril à octobre 2015, il y a eu un diagnostic, en mettant en évidence les forces et les faiblesses du territoire, les priorités et les enjeux. Phase 2, c'était cet hiver, octobre novembre 2015, là, il y a eu l'élaboration du projet partagé de développement. En phase 3, en janvier, on a constitué un programme d'actions du contrat départemental du territoire, avec des engagements réciproques, d'ailleurs ces contrats, la liste que vous avez eu, ont été de tous les territoires pas que celui de Dinan, ont été validés les 14 et 15 mars derniers lors de notre assemblée plénière. Aujourd'hui, il faut votre approbation pour pouvoir commencer à mettre en œuvre les deux choix que Mme Bonnefond vient de vous présenter.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Des observations ?

Monsieur Didier Déru

Oui M. le Maire, par rapport au document de synthèse qui est soumis à l'ensemble des collectivités, c'est d'ailleurs louable un souhait d'implication des territoires au développement de l'approvisionnement local pour la restauration collective, on fait référence au local. Je crois que l'on pourrait mettre un peu en lumière une association, « les saveurs du Poudouvre », qui est sur le territoire.

Monsieur le Maire

C'est réglé ça.

Madame Brigitte Balay

Lors de la première réunion de M. Guignard, effectivement au départ, il fallait que l'on travaille avec « Agri local », et on a soulevé le problème que sur notre territoire, il y avait « les saveurs du Poudouvre » et puis que l'on pouvait aussi avoir accès à d'autres plateformes.

Monsieur Didier Déru

« Les saveurs du Poudouvre » est adhérent à « Agri local », on pourrait les mettre un peu en lumière leur faire de la publicité, parce qu'ils fonctionnent très bien et ils ont de plus en plus d'adhérents et de producteurs.

Monsieur le Maire

Et nous nous fournissons directement auprès des producteurs, nous, la ville de Dinan. C'est aussi dans une autre démarche, nous consommons local, c'est tout à fait possible, nous avons obtenu de ne pas adhérer à Agri local, dans la mesure où, on a déjà une démarche responsable, en nous fournissant directement auprès des producteurs locaux.

Pas d'autre question sur le contrat de territoire ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Monsieur Michel Forget

Une précision sur l'open data ? Où est-ce qu'on en est en ce qui concerne Dinan?

Monsieur le Maire

Il y a eu une première réunion qui a été organisée, c'est un échange de données pour ceux qui auraient des interrogations, mais rien a été me semble-t-il sur le territoire finalisé, c'est en cours, pas seulement pour Dinan, pour l'ensemble du territoire.

Affaire n°4

FINANCES - Budgets Commune et Port de plaisance 2016 – Admission en non-valeur de titres irrécouvrables et créances éteintes.

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Les pertes sur créances irrécouvrables sont enregistrées en dépenses de fonctionnement, à hauteur des admissions en non-valeur et créances éteintes prononcées par l'assemblée délibérante pour apurement

des comptes du comptable. Cette décision est soumise à la validation du juge des comptes qui peut la confirmer (décharge du comptable) ou l'infirmier (conséquence : émission d'un titre de recettes à l'encontre du comptable).

L'admission en non-valeur et la décharge prononcée par le juge ne mettent pas fin à l'exercice des poursuites. La décision prise en faveur du comptable n'a pas pour effet d'éteindre la dette du débiteur. Les pertes sur les créances éteintes s'imposent aux créanciers dans le cadre de procédures de surendettement ou d'une procédure collective.

Plusieurs demandes sont présentées par Mme COLLIOU, Trésorière de DINAN :

- liste n° 2091680215 arrêtée le 20/1/2016, pour un montant total de 943,09 € correspondant à des titres émis sur les exercices 2012 à 2015, répartis comme suit :

Autres produits de gestion courante	2 pièces	9,21 €
Cantine	7 pièces	227,02 €
Centre de loisirs	2 pièces	43,68 €
Garderie	1 pièce	1,49 €
Divers	15 pièces	657,91 €
Revenus des immeubles	3 pièces	3,78 €

- liste n° 2134760215 arrêtée le 14/03/2016, pour un montant total de 2 772,44 € correspondant à des titres émis sur les exercices 2011 à 2015, répartis comme suit :

Autres produits de gestion courante	2 pièces	286,25 €
Autres produits de prestations de service	1 pièce	26,00 €
Autres produits exceptionnels	3 pièces	483,04 €
Autres produits fiscaux	2 pièces	66,14 €
Cantine	13 pièces	352,94 €
Centre de loisirs	3 pièces	92,33 €
Garderie	1 pièce	5,13 €
Divers	23 pièces	836,57 €
Revenus des immeubles	4 pièces	624,04 €

- liste n° 2172550515 arrêtée le 14/03/2016, pour un montant total de 179,77 €, correspondant à un dossier de surendettement, pour des frais de centre de loisirs de 2011.
- liste n° 2172550215 arrêtée le 14/03/2016, pour un montant total de 5 093,38 € correspondant à la liquidation judiciaire prononcée à l'encontre d'un ancien commerçant des Halles, pour des titres émis sur les exercices 2013 et 2014, répartis comme suit :

Autres produits de gestion courante	1 pièce	401,37 €
Divers	11 pièces	4 282,61 €
Revenus des immeubles	1 pièce	409,40 €

Enfin, sur le budget annexe du Port de plaisance, la demande d'admission en créance éteinte présentée par Mme COLLIOU porte sur la liste n° 2172750215 arrêtée le 14/03/2016, pour un montant total de 600,00 €, pour le port de plaisance.

Au total, les créances irrécouvrables sont synthétisées comme suit :

Budget Ville	
Droits de voirie	115,84
Frais enlèvement véhicule	483,04
Emplacement fête foraine	342,64
Redevance Petit train	0,70
Accueil de loisirs	345,11
Garderies périscolaires	76,62
Restauration scolaire	1 369,58
Locations (Box, salles...)	206,59
Loyer des Halles	4 524,00
Remboursement charges des halles	1 524,56
Total	8 988,68
Budget Port de Plaisance	
Redevance occupation domaine public	600
Total	9 588,68

Suite à la réunion de la Commission des finances en date du 30 mars 2016,
Il est proposé d'admettre les créances en non-valeur et en créances éteintes, selon les demandes présentées par Mme COLLIOU.

*

* *

Le Conseil Municipal adopte, **à l'unanimité**, ces dispositions.

Madame Véronique Bonnefond présente l'affaire

Monsieur le Maire

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des observations ?

Monsieur Bruno Bertier

Les mêmes observations qu'hier soir en commission finances, ce sont près de 10 000€, on est sur une période assez large, puisque c'est de 2012 à aujourd'hui, l'échelle est un peu difficile, la moitié de ces créanciers recouvrables sont sur les halles, il nous a été précisé hier soir que c'était deux anciens commerçants des Halles. Sur ces halles, il y a des choses intéressantes qui ont été faites, c'est très bien, vous travaillez dessus, il était temps, parce qu'on voit bien que la gestion de ces halles coûte aux contribuables à travers une mauvaise gestion. Il est grand temps de mettre de l'ordre là-dedans, je rappelle quand même, ça existe toujours d'ailleurs, les commerçants qui quittent et vendent quelque part un fonds de commerce sur quelque chose qui appartient en quelque sorte aux contribuables, on est sur quelque chose d'assez nébuleux sur ce fonctionnement, mais par contre quand il faut payer la casse, c'est le contribuable qui paye, là, c'est 4 500€. Soyons vigilants, mais je le répète, il y a du bon travail de fait actuellement là-dessus, mais soyons vigilants sur la gestion des halles, parce qu'il ne faudrait pas que ça coûte trop cher à un moment donné aux contribuables dinannais.

Deuxième observation que j'ai faite hier soir et que je refais là, il est à noter aussi sur la restauration scolaire, près de 1 300€, ça veut dire qu'il y a des familles à Dinan où il est difficile de payer la restauration scolaire des enfants, on doit être sensible à cela, à l'attente de ça, qui n'y ait personne sur le bord de la route concernant la restauration scolaire. Là c'est normal par contre sur ce genre de choses qu'il y ait une solidarité, parce qu'il y a pas mal de choses dans cette liste et il faut faire le distinguo entre certaines créances irrécouvrables.

Monsieur le Maire

Bien, je pense que certains auront envie de répondre, M. Bobigeat sur les Halles ?

Monsieur Olivier Bobigeat

Oui, merci M. Bertier d'avoir valorisé le travail qui a été fait sur les halles récemment. Effectivement, quand les Halles ne tournent pas, il y a des commerces qui sont en difficulté, ils partent avec des dettes de loyers, la mairie n'est pas le créancier prioritaire dans les dépôts de bilan, c'est surtout dommageable pour la personne qui est partie en même temps avec un drame humain et qui a vécu l'échec professionnel d'une manière certainement très douloureuse. Maintenant, c'est vrai qu'il y a un défaut de paiement important sur ces loyers-là, les Halles sont un tout, plus l'ensemble marchera moins on aura ce genre de phénomène et je pense que l'on est en bonne voie pour réussir la commercialisation globale et le dynamisme du lieu. Merci.

Madame Chantal Bourgault-Lebranchu

Je voulais vous répondre par rapport à l'aide pour la restauration scolaire. Le CCAS aide les plus démunis pour la restauration scolaire, pour des dossiers qui sont très bien montés et pour une somme importante et pour au moins une centaine de dossiers, sinon plus. Par contre là, il s'agit d'impayés, et le CCAS n'aide que les gens dont on s'assure d'abord qu'il n'y a pas d'impayés, je pense que ceux-là sont des gens qui sont des mauvais payeurs et non pas des gens en cas de besoin. Au CCAS, on aide des gens et on s'assure d'abord que la dette est payée, c'est très important.

Monsieur Yannick Hellio

Pour rester sur le sujet des familles en difficulté, on en a sûrement à Dinan et particulièrement des familles monoparentales, en effaçant une dette, c'est aussi montrer une certaine faiblesse et je suis toujours étonné des gens qui ne paient plus leur loyer, qui ne paient plus la cantine, qui ne paient plus leurs assurances, et j'en passe. Donc il faut aussi être vigilant, aider les plus démunis c'est aussi notre rôle d'élu, mais être vigilant à qui on donne et qui devons-nous aider. Merci.

Monsieur Charles Pasino

Je voulais revenir sur le « truc » des Halles, en effet, il me semble assez logique que les commerçants des halles aient un bail personnel, c'est un bien communal, ce n'est pas un bail commercial, même si au final, il y a un certain investissement de la part des commerçants qui travaillent, ça n'est pas normal que ça devienne des propriétés privées.

Monsieur le Maire

Excusez-moi, mais on a déjà fait ce débat, c'est juridiquement un peu compliqué, donc on ne va pas rouvrir ce débat ce soir. Néanmoins, je salue aussi les efforts qui sont faits, notamment par le groupe de travail commerce et Olivier Bobigeat sur les halles qui ont retrouvé, grâce à l'effort collectif, un nouveau dynamisme. On vient d'accueillir un nouveau charcutier, c'est la queue dans les Halles pour aller chercher sa charcuterie, c'est un bon signe, un signe positif pour les halles, et un signe d'espoir pour l'avenir des halles.

S'il n'y a pas d'autres observations, pour répondre sur la restauration scolaire, bien évidemment, que personne à Dinan n'est refusé à la cantine pour des problèmes d'impayés, on ne laisse pas un enfant au fond de la salle devant un verre d'eau au prétexte que ses parents n'auraient pas payé la facture, ça ne s'est jamais vu à Dinan et bien évidemment, ça ne se verra jamais. Il faut savoir que dans les procédures qui sont les nôtres, lorsqu'une famille est en situation d'impayés, pour telle ou telle raison, seul, le directeur du service des affaires scolaires et sa collaboratrice qui sont en charge de la restauration scolaire, sont au courant, personne dans le personnel du service n'a connaissance qu'une famille, qu'un enfant peuvent se trouver dans cette situation délicate, c'est la première chose, il n'y a pas de stigmatisation possible, de qui que ce soit. Maintenant c'est vrai, que l'on assiste à une montée des impayés en général, je suis aussi Président de Dinan Habitat, et je connais aussi la situation des impayés sur le parc social. Alors il y a des impayés qui s'expliquent pour des raisons sociales, c'est-à-dire des

familles qui sont en situation très difficile et des familles qui se retrouvent en situation de faillite personnelle. Yannick nous l'a dit, il y a aussi des gens qui, par principe, sont de mauvais payeurs, c'est cela que nous voulons combattre et il n'y a pas de raisons qu'on paie pour ceux qui ne veulent pas payer. On a quelqu'un qui, systématiquement, assure la relance.

Je vous rappelle aussi, que désormais, tous nos tarifs de cantine scolaire sont calculés en fonction du quotient familial, c'est-à-dire qu'il est tenu compte du revenu des familles, autrement dit, nous avons une démarche très sociale, puisque nous avons même un quotient familial qui est plus favorable que celui de la caisse d'allocation familiale, donc il est vraiment tenu compte de la situation sociale des familles.

Enfin, comme la rappelle Chantal Bourgault tout à l'heure, le CCAS est là aussi pour apporter une aide aux familles, la restauration scolaire, les factures d'électricité, d'eau, etc. Ceux qui appartiennent au conseil d'administration du CCAS savent qu'une grande partie de ses réunions et notamment aux commissions permanentes sont consacrées en grande partie à attribuer des aides, il faut savoir que c'est entre 1 000 et 2 000€ chaque mois qui sont accordés au titre de l'aide à la cantine. La ville facture chaque mois entre 420 et 490 familles, c'est à peu près l'ordre de facturation, le montant oscille entre 18 000 et 30 000€ par mois. La plupart des gens payent par prélèvements, 1/3 par prélèvements, ensuite il y a des facturations et il y a des relances téléphoniques aux familles qui sont en situation d'impayés. Cette relance téléphonique permet à la fois de rappeler aux familles qu'elles doivent payer leurs factures et aussi d'avoir un échange avec elles pour leur dire : « si vous avez une situation sociale difficile, on peut faire le point sur votre situation » en les mettant en relation avec les travailleurs sociaux de la Maison du Département, ou les services du CCAS. Il y a une prise en charge des familles qui se fait très tôt de façon à éviter cette spirale et de voir la dette grossir. Voilà rapidement résumée la façon dont on procède. Mais surtout, de grâce, ne croyons pas que nous laissons sur le bord du chemin qui que ce soit sous prétexte que les factures ne soient pas payées. Nous sommes en relation permanente avec les enseignants et le personnel des écoles, pour veiller à ce que des familles, du fait de leur situation sociale, n'aient pas accès aux services élémentaires que sont par exemple, la restauration scolaire.

Monsieur Bruno Bertier

Mes propos et je pense que les vôtres aussi d'ailleurs, n'étaient pas de faire un débat politique, surtout sur ce sujet aussi sensible. Je suis un peu en désaccord sur ce que tous les deux vous venez de dire. Oui, il y a des gens qui sont dans le besoin et qui vont naturellement au CCAS, ça oui, qui savent où aller frapper pour être aidés sur des problématiques comme celle-ci et puis, vous avez c'est vrai, la catégorie des mauvais payeurs. Il y en a quand même une troisième, « les silencieux » et ce qui touche de plus en plus la classe moyenne, ce sont des gens qui n'iront jamais frapper à la porte du CCAS et qui ont de gros problèmes financiers par une séparation ou une perte d'un emploi, qui sont ce qu'on appelait les classes moyennes à une époque et qui de plus en plus disparaissent, parce que d'un côté il y a les très riches et de l'autre les très pauvres et il y a un milieu qui disparaît de plus en plus. Ce sont surtout ces familles-là auxquelles nous devons faire attention, elles n'iront pas frapper aux portes pour avoir des aides ou quoi que ce soit parce qu'il y a une fierté parce qu'ils veulent s'en sortir par eux-mêmes, mais il y a le banquier, je vais frapper conte moi ce soir, qui va rejeter le prélèvement pour l'école, pour la cantine, qui va rejeter le prêt conso pour le paiement de la voiture, on part dans une spirale. Moi, mes propos tout à l'heure étaient surtout pour ces gens-là et c'est à eux, ces gens qui ne vont pas frapper aux organismes sociaux, qui ne sont pas des mauvais payeurs pour être des mauvais payeurs, c'est parce qu'ils n'y arrivent plus tout simplement et c'est ce qui devient majoritaire en France, c'est cette France silencieuse M. le Maire, pour qui nous devons nous, élus locaux, être à l'écoute de plus en plus.

Monsieur le Maire

Et nous le sommes bien évidemment. Je dirais que c'est notre préoccupation majeure, je répète ceux qui siègent ou ceux qui s'occupent des affaires sociales sur la ville pourront bien évidemment le confirmer. C'est ce qui explique d'ailleurs et ce qui justifie ces procédures d'alerte que nous avons mis en œuvre, car ces familles nous pouvons les toucher justement lorsque nous constatons qu'il y a une situation

nouvelle qui se met en place. Lorsque vous constatez que quelqu'un qui payait mois après mois ses factures, tout d'un coup ne les paie plus, évidemment que nous sommes interpellés. Les enseignants travaillent avec nous sur ce sujet, très rapidement, ça nous permet d'engager un dialogue avec la famille et je dirais d'envisager avec elle des solutions, en mobilisant les services sociaux, comme je le disais, du Département et en mobilisant d'autres services. Je suis d'accord, la France va mal, aujourd'hui la classe moyenne est durement touchée par la crise économique, que lorsque les deux parents sont au SMIC, ou qu'une seule personne travaille et que l'on a des enfants à élever, ça devient de plus en plus compliqué. Les travailleurs pauvres aujourd'hui, c'est une réalité dans notre pays, non seulement c'est une réalité, nous avons eu récemment quelqu'un sur Dinan qui avait un travail et qui vivait dans sa voiture parce qu'il n'avait pas les moyens de payer son loyer. Bien évidemment que ce type de situation doit nous interpeller, généralement ces gens n'ont pas le droit aux minimas sociaux, à la prise en charge, aux aides qui peuvent être mobilisées à d'autres titres. Clairement, ça doit nous interpeller, mais c'est un débat qui dépasse l'enceinte du conseil municipal, on aura peut-être l'occasion d'en parler dans un an à l'occasion d'autres échéances, mais c'est bien évidemment des sujets qui doivent nous intéresser, ça montre aussi les limites de notre système social et nous interroger aujourd'hui sur le fonctionnement et l'efficacité de notre système social qui doit nécessairement évoluer, mais ça, c'est un autre sujet. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Des abstentions ? Des oppositions ? L'affaire est adoptée.

Affaire n°5

AFFAIRES CULTURELLES – Projet Château- Espace d'accueil.

Rapporteur : Cécile PARIS

Afin de renforcer l'attractivité de son Château, la Ville de Dinan souhaite mener à bien un ambitieux programme de restauration et de valorisation pour en faire un site majeur de l'offre touristique et culturelle du territoire intercommunal.

Rappelons qu'avec 31 564 visiteurs accueillis en 2015, le Château de Dinan s'impose comme le premier monument visité du territoire de Dinan Communauté. Cette fréquentation en hausse (+32% par rapport à 2014 et +62,5% par rapport à 2013) conforte l'attrait des visiteurs pour ce site exceptionnel qui demeure toutefois en retrait par rapport aux autres châteaux du Grand Ouest (Fougères, Suscinio, Falaise, le Fort la Latte,...) qui accueillent tous les ans plus de 100 000 visiteurs.

Il est à noter que cette hausse peut s'expliquer par une communication plus lisible et cohérente autour du château. Cette dynamique a également été renforcée par le départ des collections, l'ouverture de la Salle du banquet et l'accès à tout le premier étage du donjon, fermé depuis plus d'un demi-siècle.

Pour rappel, l'année 2015 a été l'occasion de présenter le projet à plusieurs reprises aux différents acteurs du tourisme, Dinan Communauté, l'Office du Tourisme, ou encore la Région Bretagne. Un comité de pilotage rassemblant des élus de Dinan et des partenaires culturels et financiers (à l'instar de la DRAC Bretagne et de Dinan Communauté) a été constitué.

Les travaux de restauration de la courtine et de la terrasse de la tour Coëtquen se sont poursuivis, tandis que des fouilles préventives ont eu lieu dans la Haute-Cour. Enfin, la rédaction des cahiers des charges pour la scénographie et l'espace accueil ont permis de lancer des consultations de maîtrise d'œuvre.

Le 12 février dernier, le Comité de pilotage a retenu le groupement Links et associés pour la conception et la scénographie du donjon et de la tour Coëtquen. Les honoraires du groupement s'élèvent à 25 645 € pour la conception et 32 520 € pour la réalisation. Le budget prévisionnel alloué à la scénographie est de 245 500 € HT.

Pour financer la scénographie, il conviendra de solliciter la Région Bretagne pour une subvention de 50 000 € au titre de la valorisation du patrimoine, et Dinan Communauté pour 100 000 € au titre de la réalisation de la scénographie. Pour rappel, Dinan Communauté participe déjà au financement de l'étude de conception scénographique à hauteur de 50%.

Ce projet de restauration et de scénographie révèle l'intérêt d'accueillir les visiteurs dans un espace à la hauteur de la qualité du monument.

Actuellement, la billetterie est installée dans une cabane en bois qui ne permet pas d'accueillir les visiteurs dans de bonnes conditions, qui n'offre pas un environnement de travail satisfaisant au personnel (notamment en période de grand froid et de forte chaleur), et dont l'aspect esthétique laisse une impression négative aux visiteurs.

Le budget de construction, d'agencement et d'ameublement d'un nouvel espace accueil s'élève à 250 000 € HT auxquels il convient d'ajouter 38 750 € d'honoraires (15,5%) de maîtrise d'œuvre. L'échéancier de travaux prévoit un démarrage des travaux en septembre 2017 et une livraison du bâtiment en juin 2018.

Lors de sa réunion du 12 février 2016, le Comité de pilotage a examiné les esquisses et auditionné trois cabinets qui avaient été préalablement sélectionnés sur dossier. A l'unanimité, la proposition du cabinet PNG a été retenue comme l'offre la plus en adéquation avec le monument historique.

Compte-tenu de la nécessité de limiter les coûts de fonctionnement, l'espace a été pensé pour maintenir un fonctionnement à effectif constants, à savoir :

- personnel permanent : 1,5 ETP
- renforts saisonniers : deux agents de juin à septembre

La fonctionnalité nouvelle de l'espace, en offrant une zone d'attente confortable, favorisera l'accueil des groupes touristiques qui l'ont déserté ces dernières années.

Pour ce qui est de l'espace boutique, un projet de mutualisation est actuellement en discussion avec l'Office du Tourisme. Les pistes de travail aboutissent à ce qu'il n'y ait qu'une seule boutique, gérée par l'Office du Tourisme, mais deux points de vente (l'Office du Tourisme et le Château). De cette manière les deux entités ne seraient pas en concurrence mais complémentaires. Si cette formule était retenue, l'Office du Tourisme reverserait à la Ville de Dinan une partie du bénéfice réalisé sur le site du Château.

De manière à affirmer la dimension intercommunale, il sera également possible de promouvoir, depuis l'accueil du Château de Dinan, les autres châteaux d'intérêt touristique du territoire.

Cette stratégie permet d'anticiper une hausse progressive de la fréquentation, de nature à dépasser le point d'équilibre recettes/dépenses de fonctionnement du Château. Celui-ci s'établit à 85 000 € (Recettes 2015 : 88 763 €) soit environ 30 000 visiteurs annuels. Cependant, si on passe à 45 000 visiteurs, ce palier nécessitera un renfort en personnel d'accueil et/ou de médiation, sachant qu'il pourra également s'agir d'un renfort saisonnier. La hausse des recettes précédera la hausse des dépenses et non l'inverse.

Au stade de l'esquisse, les matériaux pressentis sont la pierre, le bois et le verre. Le bâtiment se décomposerait ainsi :

- un espace accueil/billetterie/boutique de 63m²
- un espace d'attente de 24m²
- des sanitaires de 16m²

- une réserve de 12m2
- un local technique de 5m2

La commission s'étant attachée, enfin, à ce qu'un soin particulier soit apporté à la fonctionnalité du bâtiment, un véritable travail est mené pour rendre opérationnel le site en basse saison par un seul agent.

Lors de la séance du conseil municipal du 24 février 2015, le Conseil Municipal avait autorisé M le Maire à choisir un cabinet pour la scénographie. Il avait également été convenu de poursuivre la réflexion sur l'espace d'accueil. A cette fin, des échanges ont eu lieu avec Dinan Communauté, l'Office de tourisme et la DRAC et le cabinet PNG a été sélectionné.

*

* *

Il vous est proposé :

- 1) de décider la création d'un espace d'accueil-boutique au Château

- 2) de retenir le cabinet PNG

- 3) d'autoriser M le Maire à signer tous actes relatifs à ce dossier

- 4) de solliciter les subventions de la Région Bretagne et de Dinan Communauté pour la scénographie.

*

* *

Le Conseil Municipal décide par **28 voix POUR** (M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, M. HELLIO, M LAGREE, M. SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, M. LE BORGNE, Mme MASSART, M. ORHANT, Mme DESRAME (pouvoir à Mme PARIS), Mme GUILLEMOT (pouvoir à M le Maire), Mme CASSANY (pouvoir à Mme BONNEFOND), M. BONENFANT (pouvoir à Mme DESPRES), Mme PATRY (pouvoir à Mme MASSART), Mme DAGUIER (pouvoir à M. DERU), M. BRUNET (pouvoir à M. LE BORGNE), Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE (pouvoir à Mme BRIEC-LAME) **et 4 ABSTENTIONS** (M. FORGET, M. BERTIER, M. GAUBERT (pouvoir à M. BERTIER), Mme MISSIR (pouvoir à M. FORGET) d'adopter ces dispositions.

Mme Cécile Paris présente l'affaire

Monsieur le Maire

Y-a-t-il des questions ou des observations ?

Madame Christine Laisné

Je crois que sur l'ensemble du projet château, il y a une unanimité entre nous, le point de discorde portait sur l'accueil billetterie, puisque notre groupe avait proposé, je me souviens, c'était les paroles de Jean Gaubert, que puissent être mutualisés les espaces de l'office du tourisme, ça n'a pas été possible puisque l'office du tourisme n'est pas un office du tourisme municipal, c'est un organisme privé et il a refusé d'être dans ce projet. Je pense que c'est évident, l'accueil du château est actuellement minable, et que nous

devons disposer d'un espace d'accueil de groupes, d'individuels, ne serait-ce que de toilettes, parce qu'il n'y a pas ça non plus. Pour une fois, les engagements de dépenses pour le patrimoine sont au service d'une création, d'un nouveau projet. Les engagements du patrimoine que l'on voit passer régulièrement concernent la restauration, la rénovation, la réparation, la réhabilitation, on est jamais sur quelque chose de vraiment dynamique comme un projet naissant. J'adhère au projet global y compris de l'accueil sur le château et j'ajouterais que le comité de pilotage, où figuraient les institutionnels de la DRAC et les architectes des bâtiments de France, pour une fois, ont été complètement enthousiastes sans restriction etc. Je crois que c'est assez rare de voir cette catégorie de personnel, je ne leur en veux pas particulièrement mais ils étaient détendus et complètement ouverts. Voilà ma position.

Monsieur le Maire

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres observations, d'autres questions ?

Madame Cécile Paris

J'avais une petite précision à ajouter, il y a d'autres étapes bien sûr, les prochaines étapes pour la scénographie sont prévues, l'une pour la présentation de l'esquisse et le comité de pilotage et pour la validation à la mi-mai 2016 et également début juillet 2016, on présentera le projet final du scénographe.

Monsieur Bruno Bertier

Au nom du groupe, Christine a parlé à titre personnel et moi je respecte complètement sa position. C'est un dossier qu'on avait vu et étudié l'année dernière et Jean Gaubert avait à l'époque parlé au nom du groupe sur l'utilité que l'on estimait ne pas être utile de cette boutique accueil à 50 mètres quand même de l'office du tourisme qui est juste à côté. Deux choses ce soir sur le fond et la forme, sur la forme de cette délibération, vous mettez dans cette délibération le projet de scénographie et la boutique accueil comme ça, si l'opposition est contre la boutique d'accueil on est obligé de voter contre la scénographie.

Monsieur le Maire

Vous avez voté pour déjà.

Monsieur Bruno Bertier

Voilà, sur la scénographie, je le redis ce soir, on est en phase sur tel que ça a été fait, sur vider le château pour en faire un lieu de visites et de mettre les collections dans un autre endroit là-dessus, notre position a été claire et elle rejoint la vôtre.

Sur le fond de cette histoire de boutique accueil, on entame quasiment, c'est presque votre anniversaire M. le Maire, c'est-à-dire qu'on entame la troisième année de votre mandat en tant que Maire, et on l'a dit l'autre jour à travers la voix de Jean Gaubert, et l'étude du compte administratif, les deux premières années de votre mandat, il faut le dire, il ne s'est pas passé grand-chose en termes d'investissements. C'est vrai qu'il y a eu « Dame Nature » qui est arrivée avec les remparts qui se sont effondrés et qui ont occupés une grande partie de l'année 2015, et puis le saint éternel dossier de la chapelle Sainte-Catherine qui est un puit sans fond et sur lequel on met des sommes et des sommes. En ce début de troisième année de mandat, on s'est dit voilà, puisque Mme Bonnefond nous avait expliqué lors du vote du budget qu'on allait retrouver un peu de marge de manœuvre financière, la majorité va pouvoir enfin dérouler son programme en termes d'investissements puisque c'est important qu'une ville investisse, il y a la gestion courante des affaires, mais il y a aussi en termes d'investissements, c'est normal de préparer l'avenir et d'aller dans ce sens. Quel est le premier projet que vous nous proposez en cette année 2016 ? C'est la boutique accueil. On est plusieurs au sein du groupe à partager cet avis, il y a des absents ce soir qui diraient la même chose que moi. Est-ce que c'est la priorité des priorités pour les dinannais cette boutique d'accueil ? Je comprends par rapport au personnel, je l'entends, je constate comme vous que les conditions de travail pour le personnel aujourd'hui ne sont pas à la hauteur, là-dessus, je partage. Est-ce que pour autant il faut mettre sur la table quasiment 300 000€, le projet c'est quand même près de

300 000€, est-ce que c'était la première des priorités pour les dinannais pour votre mandat ? Moi je ne le pense pas. Il n'y a toujours pas la fibre à Dinan par exemple, ça c'est préparer l'avenir. Il y a tellement de choses à faire pour les quartiers, pour la jeunesse, je ne vais pas tout énumérer, mais des choses qui sont à faire et qu'on ne fait pas. Là, une fois de plus on est sur le patrimoine, on a ce débat depuis le début du mandat, vos priorités ne sont pas les nôtres, et nous n'aurions pas mis la même hiérarchie que vous sur les dossiers. C'est vous qui avez gagné les élections, il faut être démocratique, mais il y a un véritable écart là-dessus de vue pour nous. Il faut arrêter quoi, on ne va pas tout mettre sur le patrimoine, tous les investissements sont sur le patrimoine. Je vous ai parlé de la chapelle Sainte-Catherine, là on va remettre à nouveau sur le patrimoine, il y a des dinannais qui ont besoin d'autres investissements et qu'on ne voit pas arriver, c'est peut-être ça. On va quand même être dans une configuration assez cocasse, je ne reviens pas sur le bâtiment, c'est subjectif, vous nous présentez quelque chose, je n'ai pas à dire s'il est beau, ça n'est pas là-dessus, à 50 mètres d'intervalle, on va avoir l'office de tourisme qui vend déjà des produits, qui vend des tickets, et puis nous, on va avoir la boutique accueil du château où on va retrouver des choses. Je pense d'abord au touriste, il ne va plus savoir s'il faut aller au château, à l'office, ou s'il faut aller à la boutique accueil pour rentrer au château, on est à 50 mètres des deux bâtiments. Franchement ces 300 000€, on aurait pu en faire autre chose, c'est votre priorité, voilà, on n'aurait pas mis cette priorité-là, pas à ce moment-là du mandat. On couvre à peine des marges de manœuvres financières, la ville est quand même encore endettée je vous le rappelle, on ne peut pas faire n'importe quoi avec l'argent du contribuable, on vient d'augmenter les impôts quand même indirectement de près de 6%, si l'augmentation des impôts sert à faire ce genre de chose, franchement en cette période de crise, on attendait mieux que ça.

Monsieur le Maire

M. Déru sur la fibre sûrement, un spécialiste.

Monsieur Didier Déru

Vous savez M. le Maire que je suis un spécialiste de la fibre optique.

Monsieur le Maire

Oui, on le sait.

Monsieur Didier Déru

M. Bertier, j'ai bien entendu votre plaidoyer mais, il faut quand même mettre l'église au centre du village et je vous demande de regarder derrière vous, vous voyez de la fumée blanche. Il ne faut pas tout mélanger, vous avez votre propre réunion sur les choix de M. le Maire, sur les investissements, vous avez le droit. Pour autant, il ne faut pas mettre un rideau de fumée et il ne faut pas enfumer les gens. La fibre, ce n'est pas du tout, du tout, de la compétence de la ville. Maintenant que j'ai la parole, je la garde, vous savez qu'un avocat aime bien parler. C'est de la compétence du syndicat mixte Mégalis, qui est présidé par quelqu'un que vous connaissez bien, M. Le Drian. Il se trouve que ce syndicat mixte Mégalis a pour fonction d'alimenter, on va employer ce terme-là, l'ensemble des foyers bretons à horizon 2030 voire plus tôt si possible. Pour ce faire, il y a deux régimes, un régime pour les villes et métropoles et un régime pour les villes que l'on appelle d'armature régionale. Dans les 17 villes d'armature régionale, Dinan en fait partie. J'ai reçu récemment à la communauté de communes, un courrier et je me suis rapproché des services de Mégalis, les appels d'offres pour l'installation de la fibre vont être envoyés dès le mois de mai 2016. C'est-à-dire que les travaux devraient durer à peu près 18 mois sur la ville de Dinan, pour fibrer, câbler en haut-débit l'ensemble des foyers de la ville. La question qui va se poser, c'est que dans le cahier des charges de Mégalis, c'est un choix qui a été fait, je n'étais pas élu représentant de la collectivité à Mégalis à l'époque, c'est une prise urbaine pour une prise rurale. Le vrai sujet aujourd'hui, va être de savoir, M. le Maire pourra vous expliquer sa théorie dite « de l'escargot », de savoir si, et par où on va commencer à fibrer et à équiper en haut-débit les habitants qui ne sont pas dans la commune de Dinan.

Aujourd'hui et ça a été public puisqu'il y a eu une délibération en conseil communautaire, il y a deux communes qui sont repérées c'est : Saint-André-des-Eaux et Saint-Juvat. Après nous aurons tranquillement en conseil communautaire des choix à opérer. Mais de grâce, rendons à César...

Monsieur le Maire

Bien. Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Monsieur Maxime Sachet

Merci M. le Maire, M. Bertier, je voulais juste reprendre votre intervention, en fait vous dépeignez une équipe municipale où Mme Paris fait un marathon et ses collègues restent les mains dans les poches en attendant que le patrimoine soit passé. Je pense que vous avez raison, on n'a vraiment pas la même vision. Merci.

Monsieur Nicolas Le Borgne

Moi aussi je souscris à ce que vient de dire Maxime, je connais bien mes collègues et j'apprécie énormément de travailler avec eux.

Monsieur le Maire

M. Bertier, je crois que tout le monde a écouté ce que vous aviez à nous dire, vous pourriez au moins respecter les autres, ça changera un peu.

Monsieur Nicolas Le Borgne

L'ordre du jour, il est comme il est, peut-être que ça ne vous plait pas, mais je peux vous dire que des projets, il y en a beaucoup, on travaille tous sur ces projets-là, on les fait avancer et il se trouve qu'aujourd'hui, celui qui a abouti ce mois-ci est celui du patrimoine. Effectivement, moi ce que je vois sur ce projet-là, ce sont encore des pierres, on en avait déjà parlé, mais c'est aussi la cagnotte. On sait que Dinan draine énormément de touristes, plus que jamais aujourd'hui, et peut-être que ça, ça va nous servir de porte-monnaie pendant les vingt prochaines années, quelque chose qui va être un point tournant sur Dinan, quand il y a des jours où il ne fait pas beau et que les gens ne vont pas se promener dans les rues, etc. En terme de tourisme, c'est essentiel, on travaille beaucoup sur le stationnement, l'accueil, l'accessibilité, tout ça, tout ça, mais on ne va pas faire un feu d'artifices à chaque fois que l'on sort un projet. Vous voyez ce que je veux dire ?

Madame Véronique Bonfond

Je me référais au budget 2016 et je voulais quand même rappeler qu'au titre des investissements, on était à 3 875 295€ au budget 2016 et en 2015, 1 503 000€, hors remparts. Ce que je voulais dire, c'est que tout n'est pas pour la scénographie, forcément, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Monsieur Michel Forget

On avait déjà donné notre accord et je pense que tout le monde se réjouit que le château puisse être un peu plus attractif qu'il ne l'est. Je crois que là-dessus, il y a un accord, il y a un consensus, sur l'aspect scénographie et récolement des collections, je crois qu'il y a un accord unanime.

Je le dis, j'entends bien que l'office du tourisme aurait, je ne sais pas jusqu'où sont allées les discussions, je regrette qu'il y ait eu et il y a un centre d'interprétation, à côté de l'office du tourisme, là, il y a un pôle d'accueil des gens qui sont de passage à Dinan pour découvrir la ville. Je regrette et je n'étais pas à la commission, mais j'ai l'impression qu'il y a eu une tentative, non pas par rapport à l'office du tourisme, mais de voir si on ne pouvait pas, je vais sans doute faire hurler, mais si on ne pouvait pas solidariser ce bâtiment quitte à être très imaginatif et très créatif, et peut-être avoir des réactions très vives. Je regrette vraiment que l'on ne fasse pas un pôle d'accueil autour du centre d'interprétation, autour de l'office de tourisme. C'est non seulement le coût, 250 000€HT, moi, je suis désolé, mais je ne vois pas l'intérêt alors

qu'il y a une boutique à 50 mètres, mais alors là vraiment pas, pour l'accueil on est d'accord, mais est-ce qu'il ne pouvait pas être fait à proximité après ce sont les coûts de fonctionnement. Que ce projet-là, qu'il soit d'un point de vue architectural emporte l'unanimité, moi je me réjouis, là-dessus très bien, mais je m'interroge quand même sur le fait qu'il n'y avait vraiment pas d'autres solutions, d'autres pistes que d'essayer vraiment, je dirais d'optimiser l'accueil, autour du centre d'interprétation du patrimoine aussi. On ne parle que de l'office du tourisme mais il y a le centre d'interprétation du patrimoine qui mérite d'être visité aussi.

Monsieur le Maire

Oui c'est vrai, il mérite d'être visité.

Madame Cécile Paris

Alors deux réponses, la première, Michel honnêtement, l'office de tourisme ne peut pas vendre 100 000 billets, ils n'en ont pas la capacité. On leur a fait la demande très officiellement, ils sont venus avec nous à tout. Tu te vois aller faire la queue à l'office du tourisme ? D'abord tu vas monter les petites marches, tu vas arriver, tu vas voir une pancarte : « allez acheter votre billet à l'office du tourisme », premièrement, c'est déjà pas possible. On a essayé de penser avec les architectes de l'ABF et des MH, on a essayé de penser à faire une liaison, ça coûterait 4 ou 5 fois le prix d'un accueil, parce qu'on est obligé de fermer la porte du guichet, on est obligé de penser les choses pour fermer entre l'office du tourisme et le château, ça ne peut pas se faire comme ça, il faut construire des murs, etc. Ça a été pensé, bien sûr que si, on a fait des visites sur site je ne sais combien de fois, beaucoup de personnes sont venues à ces visites, c'est dommage, tu aurais pu venir aussi. On peut se retrouver devant le château.

Monsieur Michel Forget

Je m'excuse, les uns et les autres, il faut arrêter de nous culpabiliser avec le fait qu'on ne sera pas là !

Madame Cécile Paris

Mais non !

Monsieur Michel Forget

Ca fait plusieurs fois, je vais me fâcher, je ne l'ai jamais dit et je vais le dire ce soir : il y a un certain nombre d'élus ici qui sont très rarement au conseil communautaire. Il faut arrêter, on a tous des impératifs, quand on intervient arrêter de nous dire vous auriez pu être là. En général sur le château j'y suis allé, j'étais aux visites de chantier, je n'ai pas à me justifier et je pense être relativement présent dans un certain nombre de choses, donc arrêter de nous culpabiliser, de nous dire qu'on n'est pas où on doit l'être, et ce n'est pas un argument. Je m'excuse, je me fâche, c'est assez rare.

Monsieur le Maire

Je confirme que Michel Forget est très présent.

Madame Cécile Paris

Tout à fait, il n'y a pas de culpabilité. Vous nous aviez suggéré cette liaison entre l'office du tourisme et le château, elle n'est pas possible, c'est tout, elle a été envisagée.

Monsieur Charles Pasino

Je voulais juste demander si la réfection de la rue de l'Ecole et de la rue de la Lainerie ne sont pas envisageables comme investissements avant ? Merci pour la ville.

Monsieur Olivier Bobigeat

Je suis un petit commerçant, alors j'ai des idées relativement basiques, simples, ce qu'il faut dans le projet château, c'est de l'efficacité, ce ne sont pas des grandes idées, et l'efficacité pour une billetterie, c'est qu'elle soit à côté de l'endroit que l'on visite. Vouloir la mettre un petit peu plus loin, ça diminue l'efficacité et l'attractivité du lieu. Efficacité pour une boutique c'est qu'elle soit à la fin de la visite, et que les gens, dans le parcours de la visite, finissent par la boutique et éventuellement achètent dans la boutique. Toutes les boutiques de Musées, toutes les boutiques de visites sont à la fin, c'est peut-être un peu le système « Ikea », mais c'est comme ça que ça marche bien. On peut mettre la boutique « à perpète la galette », mais c'est sûr que ça n'est pas la peine de la faire d'une grande taille. Maintenant l'attractivité d'un élément comme le château, c'est aussi l'attractivité du centre-ville et c'est pour aussi valoriser notre centre-ville, en matière de mauvaise foi je n'ai pas de leçons à donner.

Monsieur Didier Déru

Je vois que c'est très sport ce soir. Je remarque avec intérêt que vous soulevez les problèmes de charges de fonctionnement, c'est très bien, vous avez une certaine maturation sur la conception.

Monsieur Michel Forget

Je progresse.

Monsieur Didier Déru

Tu te fâches, tu progresses, c'est très bien, d'ailleurs je te félicite. J'avais soulevé effectivement ce point-là, c'est effectivement compliqué parce que l'architecture fait que, et il y a des prérequis qui sont-là et on ne peut pas les modifier. Je suis très sensible pour éviter les doublons et optimiser, mais est-ce que l'une des pistes ne pourrait pas être d'avoir qu'une boutique efficace, là je rejoins Olivier Bobigeat et de la mettre dans ce qu'on appelle l'accueil. L'office de tourisme est efficace mais pour accueillir des gens, je ne suis pas du tout spécialiste, je ne peux pas être spécialiste partout, je suis spécialiste dans la fibre, je ne suis pas spécialiste dans le tourisme mais, avec une bonne signalétique, je pense que les gens qui ne veulent pas aller au château déjà, ça leur permettrait d'y aller, mais peuvent aussi aller dans la boutique qui serait proche de l'office du tourisme. Je pense qu'il y aurait un intérêt à mutualiser les boutiques et donner à l'office le rôle de l'office et d'avoir une seule boutique, une boutique efficace, et de grâce, que l'on puisse éventuellement mettre en gestion, que l'on s'en n'occupe pas.

Monsieur le Maire

Je souscris.

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

Ca regroupe ce que vient de dire Didier Déru. Effectivement, dans le texte, il y a quand même un paragraphe dans le texte qui parle que les pistes de travail aboutissent à ce qu'il y ait qu'une seule boutique gérée par l'office du tourisme, de cette manière si cette formule était retenue, l'office de tourisme reverserait à la ville de Dinan une partie du bénéfice réalisé. C'est vrai que du coup, j'ai un peu de mal à comprendre les échanges, est-ce qu'au final il y a deux boutiques distinctes ou pas ? Je ne trouve pas ça très clair.

Egalement au niveau investissement, agencement, ameublement, on n'a pas le détail, mais est-ce qu'on a pensé aux bornes de billets dématérialisés ? Puisque ça se fait beaucoup maintenant via les smartphones ou autres, et le fait de pouvoir réserver sur le site de la ville, etc. Ca permet d'éviter du personnel et de connaître les ventes par avance sur internet.

Monsieur le Maire

Mais il faut quand même un guichet.

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

Oui numérique, tout à fait.

Monsieur le Maire

Je suis d'accord, il faut aller dans ce sens. S'il n'y a pas d'autres questions ou d'autres observations, quelques éléments de réponse. M. Bertier, vous faites preuve d'une mauvaise foi remarquable, ce n'est pas le premier investissement de l'année 2016, puisqu'il ne vous aura pas échappé dans la délibération que les travaux de la boutique ne commenceront qu'en 2017, c'est un engagement que nous avons pris lors du débat budgétaire, à votre demande, de demander au conseil municipal de délibérer sur l'espace d'accueil. Voilà pourquoi, et c'est la seule raison, cette affaire arrive ce soir devant vous et elle reviendra, puisqu'il ne vous aura pas échappé que nous ne sollicitons pas les subventions pour l'espace d'accueil, nous ne sollicitons les subventions que pour la scénographie qui elle, dans la réalisation commencera en 2016. Nous serons amenés à délibérer pour solliciter des subventions au titre de l'espace d'accueil. Je réponds à votre demande de revenir vers vous pour que nous échangions sur l'espace d'accueil, et nous avons le droit, j'ai bien aimé l'expression que Didier Déru a utilisé tout à l'heure, « le rideau de fumée », nous avons eu le droit à cette attaque en règle, etc. C'est vrai que nous, à la différence de ce qui se passe un peu ailleurs, nous appliquons le programme pour lequel nous avons été élus et je dirais que nous ne faisons pas autre chose que ce pourquoi nous avons été élus. Le projet château fait partie de nos engagements de campagne, le projet château, les dinannais l'ont validé à l'occasion des élections municipales, puisqu'ils nous ont porté à la tête de cette ville, donc nous mettrons en œuvre l'engagement pour lequel nous avons été élus.

Enfin, vous ne pouvez pas dire que cet engagement qui verra le jour en 2017 résume à lui tout seul le budget sur lequel nous avons été amenés à échanger il y a de cela un mois et demi, puisque nous l'avons voté en février et comme l'a rappelé tout à l'heure Véronique Bonnefond, je vous rappelle que nous investissons près de 4 500 000€ cette année avec les remparts, et il reste près de 3 000 000€ qui ne sont pas consacrés au patrimoine. J'avoue que je ne comprends pas ce procès permanent qui est fait au patrimoine, nous avons la chance à Dinan d'avoir un patrimoine exceptionnel, pour ce patrimoine, nous avons une responsabilité, c'est de le préserver de la réalité et de le préserver. Si Dinan attire aujourd'hui 700 000 visiteurs, c'est parce que nous avons un patrimoine exceptionnel. Si Dinan a un dynamisme commercial, sans doute plus positif qu'ailleurs, Olivier Bobigeat l'a dit tout à l'heure, c'est parce que nous avons un patrimoine exceptionnel. Ce patrimoine, nous avons la responsabilité de l'entretenir et de le valoriser. Je rejoins ce qu'a dit Christine Laisné tout à l'heure, nous avons là, sur ce projet, l'occasion de valoriser notre patrimoine, pas seulement de le réhabiliter, mais d'avoir un outil qui valorise notre patrimoine. Notre château aujourd'hui, ce sont 30 000 visiteurs, une augmentation de 61% par rapport à l'année dernière, grâce aux efforts de valorisation que nous avons faits, et nous avons la possibilité de passer de 30 000 à 100 000 visiteurs, je vous rappelle que le château de Vitré, ce sont 50 000 visiteurs, que le château de Fougères, ce sont 100 000 visiteurs, et aujourd'hui, nous sommes parmi les châteaux d'intérêt régional les moins visités de Bretagne. Pourquoi ? Parce qu'il y a une confusion entre le Musée et le monument, et parce que les conditions d'accueil des touristes, vous l'avez dit les uns et les autres, ne sont absolument pas satisfaisantes, pas de toilettes, un accueil dans des conditions déplorables, donc il est temps d'avancer.

Si nous voulons accueillir dans des conditions optimales, plus satisfaisantes, les groupes et les individuels qui visitent, il nous faut un espace d'accueil.

Moi, c'était plus ou moins d'ailleurs mon idée à l'origine, mutualiser avec l'office du tourisme, mais on se heurte à un certain nombre d'obstacles. Le premier, c'est que l'office du tourisme n'est pas seulement là pour valoriser, pour communiquer autour du patrimoine dinannais, il est là aussi pour « vendre » le patrimoine du territoire de l'intercommunalité et au-delà, du pays de Dinan.

Le deuxième point, c'est que la cohabitation entre ceux qui iront visiter le château et ceux qui viendront demander des renseignements, ou un hébergement, ou de visiter un autre monument, sera difficile à mettre en place pour des structures qui auront des statuts différents.

Enfin, moi je suis allé visiter des sites, je me suis dit : « on va aller voir, pourquoi pas », je suis allé voir notamment le château de Langeais, vous connaissez, c'est là que la Duchesse Anne s'est mariée avec Charles VIII. Le château de Langeais, qui est un château médiéval, l'office de tourisme se trouve à côté de ce château, je me suis dit qu'ils ont qu'à faire la même chose que nous, c'est-à-dire qu'ils auraient dû réfléchir à faire une communication entre l'office du tourisme et le château, et à faire passer les gens par l'office du tourisme pour entrer dans le château. J'ai un petit peu échangé, mais on m'a dit ça n'est pas possible, ça n'est pas du tout le même public et il n'y a pas d'opposition entre l'office du tourisme et l'espace d'accueil boutique du château de Langeais, au contraire, il y a une complémentarité qui reste à travailler. Je crois que le château proprement dit a une valorisation à réussir par lui-même indépendamment de celle de l'office du tourisme.

Par contre là où je suis d'accord aussi c'est que la gestion de la boutique doit être rationalisée entre l'office du tourisme et la ville. Deux possibilités, une boutique sur le site de l'accueil ou une boutique sur deux sites. Sachant que les produits que l'on trouve à l'office du tourisme, on ne les trouvera pas forcément au château, parce qu'il n'y a pas que des produits médiévaux, alors que la boutique du château sera essentiellement orientée vers l'art médiéval, vers les constructions militaires, il y a sans doute une complémentarité à trouver. Moi, je suis ouvert, pourquoi pas, à ce que la boutique se retrouve au château selon des modalités qui restent à préciser.

Ce qui vous est demandé ce soir, c'est simplement de nous autoriser à continuer de travailler avec le cabinet PNG, que nous avons déjà sollicité tout simplement pour avoir une esquisse de ce que pourrait être cet espace d'accueil et le coût que cela pourrait représenter. Parallèlement à cela, les services ont travaillé sur le coût de fonctionnement de l'espace d'accueil. Nous aurons ensuite si vous nous autorisez le cabinet PNG continuera à travailler, le projet va se finaliser, s'affiner, et ensuite nous reviendrons pour solliciter des subventions car comme je vous le rappelle ce projet ne verra le jour qu'en 2017, ce n'est pas un projet 2016. Je suis là pour répondre à une demande que vous aviez formulée.

Le débat est clos, nous allons passer au vote. Qui est pour nous autoriser à continuer avec le cabinet PNG dans la perspective de la création d'un espace d'accueil boutique?

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

Si j'ai bien compris M. le Maire, vous n'êtes pas encore arrêté sur le nombre de boutiques ?

Monsieur le Maire

Il y a deux possibilités, une boutique sur deux sites, moi ce que je souhaite c'est que l'office du tourisme assure la gestion de la boutique. La question qui se pose c'est : une boutique sur deux sites ou une boutique sur un site qui pourrait être éventuellement sur le château. Mais d'après ce que j'ai compris, l'office du tourisme souhaite aussi conserver une boutique, tout simplement parce que les produits ne sont pas tout à fait les mêmes.

Je vous propose que nous passions au vote, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est bien des évolutions. Je vous remercie.

Affaire n°6

AFFAIRES CULTURELLES – Grande Vigne – Projet de convention avec la Région Bretagne.

Rapporteur : Cécile PARIS

Depuis 1994, la Maison d'artiste de La Grande Vigne, demeure de l'artiste Yvonne Jean-Haffen, propose chaque année une exposition temporaire afin de faire connaître et apprécier la diversité et la qualité des quelques 3 000 œuvres qui constituent le fonds d'atelier légué à la Ville de Dinan.

Pour l'exposition temporaire 2016, un partenariat scientifique a été noué entre le service de l'Inventaire Culturel de la Région Bretagne et la Ville de Dinan autour de la thématique : « l'artiste et le chercheur, regards croisés sur les patrimoines des bords de Rance ». En effet, depuis 2010, le service de l'Inventaire intervient sur le territoire des communes concernées par le futur Parc Naturel Régional Rance-Côte d'Emeraude et force est de constater que chaque patrimoine recensé renvoie vers une œuvre d'Yvonne Jean-Haffen, un dessin, une gouache, un tableau...

L'enjeu de cette exposition sera donc de proposer un discours complémentaire portant à la fois sur les richesses patrimoniales des bords de Rance : les manoirs, les moulins à marée, les paysages, les métiers disparus... et la qualité artistique d'Yvonne Jean-Haffen, témoin privilégié de ce territoire. Plus qu'à destination des touristes, cette exposition se veut à l'attention de la population des bords de Rance qui méconnaissent encore trop leurs patrimoines et l'œuvre d'Yvonne Jean-Haffen.

Le partenariat avec la Région Bretagne permettra à la Maison d'artiste de La Grande Vigne de participer à la promotion du futur Parc Naturel Régional tout en nous permettant de bénéficier de plusieurs soutiens :

- Un partenariat scientifique avec le service régional de l'Inventaire Culturel
- Des relais nous permettant une communication à l'échelle de la Bretagne
- Une subvention de 6 000 €

Afin d'officialiser ce partenariat, la Région Bretagne nous propose de signer une convention de partenariat.

*

* *

Suite à la réunion de la commission Culture et Patrimoines du 29 mars 2016, Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Région Bretagne.

*

* *

Le Conseil Municipal adopte, **à l'unanimité**, ces dispositions.

Madame Cécile Paris présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions sur le projet de la Grande Vigne ?

Madame Christine Laisné

Je trouve que c'est un sujet intéressant, c'est très bien écrit, c'est le croisement de l'inventaire du patrimoine dans le cadre du projet de PNR et c'est peut-être une solution pour désenclaver la maison de la Grande Vigne. J'ai entendu parler d'un projet de cheminement doux, rue des Quatre Moulins, et je pense que c'est là-dessus qu'il faut s'attacher, parce que la maison de la Grande Vigne n'est pas du tout connectée, à partir du moment où elle sera dans un circuit, les gens y iront plus naturellement.

Monsieur le Maire

Il va y avoir un bac à chaînes.

Monsieur Michel Forget

Juste pour rebondir sur ce que vient de dire Christine, moi je trouve dommage comme beaucoup d'entre vous, que la Grande Vigne ne soit pas plus connue et visitée. Là c'est très bien, je trouve que c'est une très bonne initiative, l'effort c'est effectivement de faire en sorte que quand on est au port, que l'on puisse attirer les gens etc.

Monsieur le Maire

C'est l'objectif du bac à chaînes.

Monsieur Michel Forget

L'aménagement aussi, mettre les voitures d'un côté, enfin voilà, tout ce travail devrait contribuer je l'espère à faire connaître la Grande Vigne.

Monsieur le Maire

La Grande Vigne, ce sont 1 600 visiteurs par an, c'est très faible.

Monsieur Nicolas Le Borgne

Pour votre information, nous travaillons depuis un certain temps sur le basculement du stationnement du port, et de la création d'une voie de circulation piétonne aménagée, etc. En fait ça prend un peu plus de temps, il y a un problème d'aménagement de places de parking qu'il nous a fallu gérer, mais effectivement l'objectif est sur le court terme de servir cet endroit-là, la Grande Vigne et aussi le restaurant qui est un peu plus loin, un bac à chaînes. Il y a des hypothèses qui se présentent et qui sont intéressantes pour désenclaver cet endroit.

Monsieur Charles Pasino

Je crois quand même qu'Yvonne Jean Haffen souffre d'un grave déficit, c'est que personne ne la connaît. On connaît un peu Mathurin Meheut, mais par contre pour Yvonne Jean Haffen, il n'y a strictement aucune information. Il faudrait peut-être qu'à l'office du tourisme ou au service culture, qu'il y ait une présentation qui présente, non seulement des photos, des images d'Yvonne Jean Haffen, mais qui démontrent sa démarche, pourquoi elle est importante et en quoi elle est importante. La dernière exposition qu'il y a eu il y a quelques années a démontré le désintérêt total des gens pour aller voir cette exposition, même si elle est magnifique à tous points de vue, ce n'est pas facile de communiquer comme ça.

Monsieur le Maire

C'est vrai.

Monsieur Charles Pasino

On ne va pas se promener au bout du port pour voir une vague inconnue, qui a fait de jolis dessins, qui a décoré des bateaux, ça n'est pas pour mépriser, je la connais en tant qu'artiste.

Monsieur le Maire

C'est une œuvre intéressante.

Monsieur Charles Pasino

Il faut quand même l'expliquer pour que les gens y aillent, sinon elle n'a aucun intérêt.

Monsieur le Maire

Oui, mais c'est une œuvre qui est quand même de plus en plus connue et dont la côte des tableaux sur le marché de l'art augmente. Parce qu'on spéculé aussi sur l'œuvre d'Yvonne Jean Haffen.

Madame Cécile Paris

Elle a été exposée au Musée de la Marine à Saint-Germain-en-Laye l'année dernière la pochette de couverture était quand même une œuvre d'Yvonne Jean Haffen. Il y a de plus en plus de demandes de renseignements au service du patrimoine sur l'œuvre d'Yvonne Jean Haffen. Sur le site Joconde, je crois que la consultation est très importante.

Monsieur Charles Pasino

Moi, dans mon milieu, je suis artiste peintre, je la connais un peu, mais je suis sûr que si je demande à la majorité de mes collègues, ils ne la connaissent pas, alors le public encore moins. Ca n'est pas parce que nous la connaissons, que vous avez l'impression qu'elle est merveilleuse, la majorité des gens ne la connaissent pas, ce n'est pas parce qu'elle est allée au Musée de la Marine que les gens vont visiter la maison de la Grande Vigne. Je n'y suis jamais allé au Musée de la Marine, ça ne m'intéresse pas le Musée de la Marine.

Monsieur le Maire

Faites de la publicité auprès de vos amis, invités, incitez à aller visiter la maison de la Grande Vigne et à découvrir l'œuvre d'Yvonne Jean Haffen. On compte sur la presse pour parler le plus possible d'Yvonne Jean Haffen.

Pas d'opposition sur cette affaire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie, l'affaire est adoptée.

Affaire n°7

URBANISME - Travaux de réfection d'une tête de cheminée d'un immeuble sis 5 rue de la Ferronnerie - Demande de subvention de Mme LE GALL

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

L'immeuble sis 5 rue de la Ferronnerie est un immeuble à conserver et à restaurer situé dans le périmètre du secteur sauvegardé.

Le 05/08/2015, la Police Municipale dresse un rapport sur la cheminée de cet immeuble qui est en mauvais état et qui appartient à Mme Jacqueline LE GALL.

Par arrêté municipal en date du 13/11/2015, Mme LE GALL obtient l'autorisation de réaliser la réfection de sa tête de cheminée. Les travaux sont réalisés par l'entreprise de couverture VILLALON.

Par courrier en date du 17/12/2015, elle sollicite une subvention de la ville pour l'aider dans sa démarche d'entretien et de mise en valeur de ce patrimoine.

Le montant des travaux subventionnables s'élève à 10879€ T.T.C.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles encourage cette initiative en accordant une subvention correspondant à 10% du montant TTC des travaux (soit 1088€).

La Ville de Dinan pourrait participer comme elle le fait habituellement pour un montant correspondant à 10% du montant des travaux, plafonné à 2000 €.

* *

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 23/03/2016,

Il vous est proposé d'accorder à Mme LE GALL une subvention s'élevant à la somme de **1088 € (mille-quatre-vingt-huit euros)**.

*

* *

Le Conseil Municipal adopte, par **30 voix POUR** (M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. HELLIO, M LAGREE, M. SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, M. LE BORGNE, Mme MASSART, M. ORHANT, Mme DESRAME (pouvoir à Mme PARIS), Mme GUILLEMOT (pouvoir à M le Maire), Mme CASSANY (pouvoir à Mme BONNEFOND), M. BONENFANT (pouvoir à Mme DESPRES), Mme PATRY (pouvoir à Mme MASSART), Mme DAGUIER (pouvoir à M. DERU), M. BRUNET (pouvoir à M. LE BORGNE), Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE (pouvoir à Mme BRIEC-LAME), M. FORGET, M. BERTIER, M. GAUBERT (pouvoir à M. BERTIER), **1 voix CONTRE** (Mme MISSIR (pouvoir à M. FORGET)) **et 1 ABSTENTION** (M. JOUNEAU), cette disposition.

Madame Odile Miel-Giresse présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions sur les cheminées ?

Monsieur Matthieu Jouneau

Entre la souche de cheminée de Mme Le Gall et l'affaire n°8, les 1 088€ de la souche de cheminée et les 2 000€ de participation à la rénovation de la maison à pans de bois classée monument historique, mon choix se portera sur l'affaire n°8 et la rénovation de la maison à pans de bois.

Monsieur le Maire

Et votre vote c'est quoi sur l'affaire n°7 M. Jouneau ?

Monsieur Matthieu Jouneau

Je m'abstiendrai sur l'affaire n°7.

Monsieur le Maire

Ah bon d'accord.

Monsieur Matthieu Jouneau

Alors sauf si cette femme a des difficultés financières, auquel cas, je ne sais pas si la commission qui gère ces dossiers aborde ce sujet-là. Effectivement, si cette dame faisait part de difficultés financières pour financer une cheminée qui peut causer des dangers sur la voie publique, là, ce serait autre chose. Merci.

Madame Odile Miel-Giresse

Pour te répondre, on avait bien acté lorsqu'on avait présenté les subventions au conseil municipal, de voir sur quels critères on allait se baser, il est vrai que le critère financier, le critère social, n'avaient pas été pris en compte. Je vois que des fois, il y a des débats, peut-être qu'il sera intéressant lors de la commission urbanisme de revoir ensemble au sein de cette commission précisément les critères d'attribution que l'on avait définis. Je suis tout à fait ouverte à remettre sur la table cette question, que je vois à chaque fois que ça enchaîne des passions.

Monsieur le Maire

Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est contre ? Stéphanie Missir. Je vous remercie.

Affaire n°8

**URBANISME - Travaux de restauration d'une maison en pans de bois sise 5 rue de l'Apport -
Demande de subvention de M. et Mme CLOPES**

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

La maison en pans de bois sise 5 rue de l'Apport est située dans le périmètre du secteur sauvegardé. La façade et la toiture de cette maison sont classées Monument Historique depuis le 4 décembre 1961.

La construction de cette maison daterait du courant du XVIème siècle. Le 5 rue de l'Apport présente une configuration relativement similaire aux autres maisons à porche de la rue. Elle s'élève sur quatre niveaux composés d'un porche au rez-de-chaussée, de deux niveaux d'habitation avec trois travées de fenêtre (pour la façade sur rue) et de deux niveaux sous combles. Le porche est constitué de deux piliers en bois soutenant une façade à pan de bois sans encorbellement.

Par arrêté préfectoral en date du 12/05/2015, M. et Mme CLOPES, propriétaires de la maison, ont obtenu l'autorisation de restaurer le bâtiment. L'objet des travaux consiste principalement en la restauration des parties hautes de l'immeuble. Le principe retenu des travaux envisagés consiste à remettre en état la charpente et à restaurer la couverture et les maçonneries (arases et souches de cheminées). La charpente est entièrement révisée, les parties cachées (sablières, pieds de chevrons, etc.) sont vérifiées et consolidées ou remplacées selon leur état. La couverture en ardoise est refaite à neuf, de même que les ouvrages d'étanchéité et de collecte des eaux de pluie. Une restauration ponctuelle des menuiseries et du pan de bois sont également prévus.

Par courrier en date du 13 mars 2015, elle sollicite une subvention de la ville pour l'aider dans sa démarche d'entretien et de mise en valeur de ce patrimoine.

Le montant des travaux subventionnables s'élève à 107 487€ T.T.C.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles encourage cette initiative en accordant une subvention correspondant à 40% du montant TTC des travaux (soit 42 995€).

La Ville de Dinan pourrait participer comme elle le fait habituellement pour un montant correspondant à 10% du montant des travaux, plafonné à 2000 €.

*

* *

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 23/03/2016,

Il vous est proposé d'accorder à M. et Mme CLOPES une subvention s'élevant à la somme de **2 000€** (deux mille euros).

*

* *

Le Conseil Municipal adopte, par **31 voix POUR** (M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, M. HELLIO, M LAGREE, M. SACHET, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, M. LE BORGNE, Mme MASSART, M. ORHANT, Mme DESRAME (pouvoir à Mme PARIS), Mme GUILLEMOT (pouvoir à M le Maire), Mme CASSANY (pouvoir à Mme BONNEFOND), M. BONENFANT (pouvoir à Mme DESPRES), Mme PATRY (pouvoir à Mme MASSART), Mme DAGUIER (pouvoir à M. DERU), M. BRUNET (pouvoir à M. LE BORGNE), Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE (pouvoir à Mme BRIEC-LAME), M. FORGET, M. BERTIER, M. GAUBERT (pouvoir à M. BERTIER), **1 voix CONTRE** (Mme MISSIR (pouvoir à M. FORGET)), cette disposition

Madame Odile Miel-Giresse présente l'affaire

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Yannick Hellio

Je voulais juste attirer votre attention, notre subvention représente 1,8%, c'est-à-dire que l'on frise le ridicule. Je pense que ce type d'aide faut les donner sur des petits montants, il faut se poser la question du devenir de ces aides, je sens que l'on est proche du ridicule.

Monsieur le Maire

Il y a 40% par la DRAC, on est sur un bâtiment classé. C'est la participation de la ville pour éventuellement déclencher d'autres subventions. Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres observations ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions ? Une opposition, Stéphanie Missir. Je vous remercie.

Affaire n°9

URBANISME - Modifications du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Dinan

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

Le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Dinan a été approuvé le 18/12/2014. La mise en pratique du règlement et des évolutions récentes amènent la municipalité à devoir apporter des modifications au PLU afin de permettre le développement de la Ville.

Le règlement des zones AU

A l'occasion de l'étude d'un projet de construction sur un terrain situé en zone à urbaniser (AU), la municipalité a constaté que l'article 10 des zones AU relatif aux hauteurs présente des problèmes d'interprétation. En outre, le règlement de cette zone ne permet pas d'encadrer les hauteurs des constructions neuves vis-à-vis des hauteurs des constructions avoisinantes dans la rue, pouvant mettre en péril l'harmonie générale de la rue. Ainsi, la commune souhaite que soient modifiés l'article 10 des zones AU.

L'orientation d'aménagement de la zone 1AUg

L'orientation d'aménagement de la zone 1AUg a pour objectif d'autoriser de l'habitat collectif sur la parcelle AL n°915 situé 6-8 rue Geistdoerfer, avec un minimum de 35 logements/HA. Depuis la révision du PLU, le contexte a évolué. La résidence seniors qui aurait pu occuper le terrain se construit ailleurs dans la Ville. Ainsi, il est souhaité de faire évoluer l'orientation d'aménagement de la zone 1AUg en permettant aussi l'habitat individuel sur la parcelle, sans remettre en cause le PADD du PLU. Une modification du règlement de la zone 1AUg est donc à prévoir.

Le reclassement d'une zone UC en zone UE

Le cinéma Vers le Large, situé route de Dinard, dispose actuellement de cinq salles. Il est classé en zone UE du PLU, à vocation d'équipement. La fréquentation du cinéma augmentant, le Directeur de l'établissement a fait savoir qu'une extension conséquente du cinéma est à prévoir. Une opportunité foncière s'est présentée dans l'achat de la parcelle voisine AI n°10 et actuellement classée en zone UC. Afin de permettre d'organiser l'extension de ce bâtiment à vocation de loisirs, un reclassement de la parcelle AI n°10 en zone UE s'avère nécessaire.

Vu la commission d'urbanisme du 23/03/2016,

Considérant que l'EPCI Dinan Communauté est désormais compétente en matière de modification du PLU des communes suite au transfert de la compétence PLUI acté dans les statuts de Dinan Communauté le 09/06/2015 ;

Il est proposé de solliciter Dinan Communauté pour lancer trois procédures de modification du PLU de Dinan :

- 1 - Modification du règlement des zones AU
- 2 - Modification de l'orientation d'aménagement de la zone 1AUg
- 3 - Reclassement de la parcelle AI n°10 de la zone UC en zone UE.

*
* *

Le Conseil Municipal adopte, **à l'unanimité**, ces dispositions.

Madame Odile Miel-Giresse présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Bruno Bertier

Oui Odile, je n'ai pas compris sur le premier pavé, ça correspond à une zone particulière ou c'est d'une façon générale ?

Madame Odile Miel-Giresse

En fait, c'est d'une façon générale sur l'ensemble du PLU.

Monsieur Bruno Bertier

Très bien, ok. Concernant le cinéma, moi je trouve que c'est une très bonne nouvelle que le cinéma a des projets d'agrandissement, on a un cinéma de qualité qui fait un boulot admirable sur Dinan, c'est très bien mais je pense qu'il faut que l'on travaille avec eux sur la partie parking. Parce que dit plus de salles, déjà aujourd'hui quand il y a de belles sorties, deux films qui s'entrechoquent, il y a même des problèmes de sécurité certains soirs pour être utilisateur, je pense que nous sommes plusieurs utilisateurs ici dans cette salle et si demain le cinéma devait s'accroître avec de nouvelles salles, il faudrait quand même que l'on ait un travail, je regarde Bernard Lagrée, mais sur la partie parking public, parce que là, on va avoir de gros problèmes de sécurité.

Madame Odile Miel-Giresse

On les a rencontrés, et on a parlé de toutes ces problématiques, néanmoins dans un premier temps il fallait voir si on pouvait reclasser la zone qui jouxtait le cinéma, savoir déjà si c'était possible. Après toutes ces problématiques, évidemment on en a déjà discuté, elles seront mises clairement sur la table.

Monsieur le Maire

Il y a le projet architectural à travailler, il y a l'ABF a demandé, il y a le problème des parkings, je vous rappelle qu'en effet nous sommes sur un parking public, c'est un parking qui appartient à la ville, il y a la sécurisation des traversées, nous avons en effet inscrit au budget un plateau pour la traversée, qui va du cinéma vers le Large, au parking. Il y a toutes ces réflexions qui se poursuivent, mais on en reparlera.

Monsieur Michel Forget

Oui, deux choses, on en a parlé en commission, mais je vais redire ce que j'ai dit en commission, sur le deuxième paragraphe, plutôt de l'habitat collectif, que du logement à la propriété, je disais que ce qui est important pour la ville de Dinan, un des enjeux, c'est de réorienter la démographie, qu'il y ait des familles, c'est vrai que l'habitat collectif avec des appartements suffisamment dimensionnés et accessibles, c'est plutôt une bonne option, ceci dit c'est vrai que là pour le coup, si c'est un peu compliqué, je ne vois pas pourquoi mettre des logements individuels, pour peu que ce soit de l'accession à la propriété. Il faut qu'à chaque fois qu'il y ait des projets comme ça sur Dinan, il faut toujours avoir en tête comment on peut modifier, réorienter différemment la démographie, ça me semble important mais je crois que c'est partagé.

Monsieur le Maire

Oui tout à fait.

Monsieur Michel Forget

La deuxième chose sur le cinéma, je m'excuse, ce sont mes convictions écolo, mais je veux dire pour moi l'histoire du parking, alors bien sûr vu comme ça aujourd'hui, le soir effectivement c'est compliqué pour un peu qu'il y ait un match de hockey. Je crois aussi, je vais quand même redire, même si pour l'instant on n'a pas encore de réseaux de transports en communs, mais quand on résonne un équipement comme celui-là, je pense qu'il faut intégrer ce qui existera d'ici 5 ou 10 ans. J'espère qu'il y aura aussi d'autres modes d'accès à ces équipements, alors je crois qu'il faut changer d'approche, et ne pas penser à chaque fois qu'il y a un équipement collectif, il faut un nombre conséquent de parkings, sinon on ne va jamais y arriver. On voit déjà pour la gare que ça va être compliqué.

D'autre part, il y a peut-être des habitudes, mais déjà certains le prennent, il y a des places le soir Boulevard André Aubert, mais c'est vrai, on est tous pareils, on a tendance à franchir la voie ferrée et se retrouver de l'autre côté, mais il y a peut-être là aussi, du point de vue de l'information, de la signalétique, d'inciter, je pense qu'il y a des places de parking disponibles et je crois qu'il faut encourager et mettre des itinéraires déplacement doux. Plus ce sera compliqué de se stationner au cinéma, et bien les gens de Dinan ne prendront plus leurs voitures, ils iront à pieds, à vélos, je n'en sais rien, où ils iront stationner ailleurs et c'est très bien, je pense que ça c'est aussi inciter.

Madame Odile Miel-Giresse

La première remarque par rapport à la zone, là où il y a actuellement la jardinerie, c'est vraiment une ouverture du champ des possibles, et l'habitat individuel correspondrait à un minimum de douze maisons et il s'agit d'habitat individuel groupé, ce ne sont pas des parcelles de 1000m² bien évidemment.

Par rapport au cinéma, j'entends bien ce que vous dites M. Forget, néanmoins, il est bien évident que si le cinéma rajoute trois salles, il faudra quand même trouver du stationnement. On est sur un cinéma à Dinan, mais on est sur un équipement structurant aussi pour les villes avoisinantes, on a des gens de la deuxième ou troisième couronne, ils ne vont pas venir à pieds d'Aucaleuc.

Monsieur Michel Forget

C'est pour ça que j'ai parlé des gens de Dinan.

Monsieur le Maire

Les gens de Dinan doivent libérer les places, c'est ce qu'a dit Michel Forget.

Sur ces demandes d'aménagements, moi je pense qu'en effet il faut développer de l'accession sociale à la propriété, je vous donne un exemple, Dinan Habitat a développé de l'accession sociale à la propriété sur le quartier Duguesclin, devant la salle Robert Schuman, tous les pavillons sont aujourd'hui retenus, sur Dinan il y a une forte demande en accession sociale à la propriété aujourd'hui. C'est du logement social, ce qui permet aux personnes éligibles au logement social de devenir propriétaires de leur logement. Notre souci, c'est que sur les terrains de la jardinerie Esnault-Rochereuil, l'immeuble n'a pas

une hauteur supérieure à l'immeuble voisin, donc c'est d'avoir des pavillons qui s'inscrivent pleinement dans le site, cette demande a été formulée, et vous l'avez sûrement vu en commission de l'urbanisme par l'actuel propriétaire du terrain, c'est lui qui a formulé cette demande de modification du PLU.

Pour ce qui est du cinéma, je retiens en effet toutes les observations, je pense que le développement du cinéma à cet endroit suppose des places de parking supplémentaires, ce qui n'empêche pas de revoir les transports alternatifs, notamment les transports en communs. Il y a aussi peut-être d'autres options qu'il faudra étudier pour pouvoir satisfaire pleinement l'accueil des cinéphiles, mais on en reparlera sans doute.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Donc on peut transmettre à Dinan Communauté notre demande de modification du PLU.

Affaire n°10

TRAVAUX – Place du Champ Clos - Pose et alimentation d'une borne électrique pour le marché hebdomadaire

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

De nouveaux commerçants participent au marché hebdomadaire dans le secteur de la restauration, ce qui entraîne une augmentation de la demande en électricité et provoque régulièrement des disjonctions. Afin de remédier à ce type de dysfonctionnement, il convient d'installer une borne électrique escamotable sur la place du Champ Clos.

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22) a réalisé une étude pour le raccordement de la borne fournie par la Ville de Dinan.

Le projet comprend :

- la pose d'une borne escamotable comportant 8 prises de courant, monophasées, de type 9550, tampon inox 400kN (fonctionnement frappe fermée),
- la confection de 11 mètres de tranchées et réfections.

Le montant estimatif de l'opération s'élève à la somme de 1 800 € H.T. (coût total majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre).

La Ville de Dinan ayant transféré la compétence éclairage public au SDE 22, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de la Ville une subvention d'équipement. Cette dernière sera calculée au taux de 74,5% du coût total H.T. du montant de la facture entreprise, affectée du coefficient moyen du marché et augmenté du coût de la maîtrise d'œuvre au taux de 5%, soit la somme de 1 341 euros.

*

* *

Il vous est proposé :

1. d'approuver ce projet présenté par le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor qui s'élève à la somme de 1 800 € HT ;

2. d'autoriser M. le Maire à verser à celui-ci la participation de la Ville.

*

* *

Le Conseil Municipal adopte, **à l'unanimité**, ces dispositions.

Monsieur Olivier Bobigeat présente l'affaire

Monsieur le Maire

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci l'affaire est adoptée. Je vous remercie.

Affaire n°11

PERSONNEL – Création d'un emploi – Cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi

Rapporteur : M. le Maire

Entré en vigueur le 1^{er} novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir » a été créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012. Ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés, par contrat aidé.

Dans le secteur non-marchand, le contrat prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) réglementé par le code du travail. Il est conclu pour une durée indéterminée ou déterminée, dans ce dernier cas sa durée est au minimum d'un an et au maximum – renouvellements et prolongements inclus – de trois ans, le temps de travail hebdomadaire pouvant aller de 20 à 35 heures.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 70 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Le recrutement doit en principe avoir lieu dans des activités ayant soit une utilité sociale ou environnementale, soit un fort potentiel de création d'emplois. Cependant, les collectivités territoriales peuvent recruter même si elles n'appartiennent pas à un secteur identifié comme prioritaire.

Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec l'organisme assurant le suivi personnalisé de son insertion professionnelle (Pôle emploi, mission locale, Conseil départemental etc...) et ainsi lui faire acquérir une qualification.

En vue d'animer le plan d'actions en faveur de la jeunesse en lien avec les acteurs du territoire, il vous est proposé de créer un emploi CAE à temps complet à durée déterminée d'une année renouvelable dans la limite de 3 ans, à compter du 1^{er} avril 2016.

Des actions spécifiques seront menées directement avec le public jeunesse du quartier prioritaire de Dinan.

Les objectifs sont notamment d'impulser, concevoir et coordonner des projets collectifs à partir d'un diagnostic de territoire, en s'appuyant sur une dynamique de travail en partenariat et en réseau.

Il vous est donc demandé :

- d'accepter la création de cet emploi CAE à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2016 et d'ouvrir au budget les crédits nécessaires,

- de charger M. le Maire de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer tout document ou contrat à cet objet.

*
* *

Le Conseil Municipal adopte, **à l'unanimité**, ces dispositions.

Monsieur le Maire présente l'affaire

Monsieur Maxime Sachet

M. le Maire, je veux juste préciser, si on parle bien de la même chose.

Monsieur le Maire

Oui, on parle de la même chose.

Monsieur Maxime Sachet

Ca n'est pas uniquement avec le public jeunesse avec le quartier prioritaire, c'est en direction du public jeunesse en lien avec le quartier prioritaire. Je n'avais pas vu ça sur la délibération, c'est mis : « directement avec le public jeunesse du quartier prioritaire »,

Monsieur le Maire

Ah oui d'accord.

Monsieur Maxime Sachet

C'est en direction du public jeunesse en lien avec le quartier prioritaire.

Monsieur le Maire

Est-ce que vous êtes d'accord pour la création d'un poste de CAE ?

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

Donc les sessions de recrutement ne sont pas encore commencées ? Au niveau des communications fiches de postes, est-ce que ça correspond avec ce qu'il y avait déjà en cours avec les contrats de missions service civique ou des choses comme ça, est-ce que ça vient en complément ou en remplacement ?

Monsieur le Maire

C'est en complément, c'est-à-dire que nous avons un service civique sur la politique jeunesse, nous avons un stagiaire pour le diagnostic dans la perspective de la relance du comité local de prévention contre la délinquance, une affaire qui va arriver au conseil municipal du mois de mai, l'objectif est de relancer le CLSPD. Pour relancer le CLSPD, il faut d'abord réaliser un diagnostic, ce diagnostic a été confié à un stagiaire, le service civique est sur le CMJ, donc le CAE viendrait en complément et notamment pour s'occuper dans dispositif qui s'appelle ?

Monsieur Maxime Sachet

L'animation et la réalisation du plan d'actions jeunesse, en priorité, ça va être la mise en place du dispositif argent de poche. Cette personne est aussi en DEJEPS (diplôme d'état de la jeunesse populaire

du sport), c'est pour une durée de vingt mois. Beaucoup d'entre vous le connaisse, il s'agit de Vincent GALBRIN, qui s'occupait de la caravane numérique de la Mission Locale.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'opposition sur cette création de troisième poste de CAE ? Je vous remercie.

Affaire n°12

COMMISSIONS MUNICIPALES – Composition

Rapporteur : M. le Maire

○ Remplacement de Floryan PINEAU/ Installation de Dominique ORHANT

Suite à la démission de M Floryan PINEAU et à l'installation de M Dominique ORHANT, il y a lieu de modifier la composition de certaines commissions et groupes de travail.

○ Commission de consultation des services publics locaux

L'article L 1413-1 du Code Général des collectivités territoriales, dispose que les communes de plus de 10 000 habitants créent une telle commission pour l'ensemble des services publics dont elle confie la gestion à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Elle est composée :

- du Maire qui en est le Président :
- de membres du conseil municipal élus dans le respect du principe de la représentation proportionnelle
- et d'associations locales nommées par le Conseil Municipal.

Suite à la démission de M Floryan PINEAU, il convient de modifier la composition de cette commission. Il vous est également proposé de nommer des représentants des associations suivantes comme membres de la commission :

- AFOC : Association Force Ouvrière Consommateurs
- CLCV : Consommation Logement Cadre de Vie
- CNL : Consommation Nationale du Logement

○ Délégués dans les associations : Le Gué

Suite à l'adoption des nouveaux statuts de l'association, la Ville de Dinan est membre de droit de l'association Le Gué (association de médiation familiale basée à St-Brieuc).

Il vous est proposé de nommer un représentant pour la Ville de Dinan au sein de cette association.

*
* *

1 - Suite à la démission de Floryan Pineau et à l'installation de Dominique Orhant, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de nommer :

- Mme MIEL-GIRESSE dans la Commission Patrimoine et Culture
- M. ORHANT dans la Commission Urbanisme, Circulation, Logement, dans la Commission d'attribution des halles et dans le Groupe de travail Commerce
- Mme PATRY dans le Groupe de travail Jeunesse

2 - Suite à la démission de Floryan Pineau, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de nommer M. HELLIO dans la Commission de consultation des services publics locaux.

Il décide, par ailleurs, de nommer des représentants des associations suivantes comme membres de la commission :

- AFOC : Association Force Ouvrière Consommateurs
- CLCV : Consommation Logement Cadre de Vie
- CNL : Consommation Nationale du Logement

3 - Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de nommer Mme Patry, représentante de la Ville de Dinan pour l'association Le Gué (association de médiation familiale).

Monsieur le Maire présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Pas d'opposition ? Très bien, je vous remercie. L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Monsieur le Maire lève la séance.

